

Saint MESMIN

V E N D É E



Guide pratique



JANVIER 2025



Edito



Anne ROY,
Maire de Saint-Mesmin

L'Essence du Guide Pratique Communal : un Outil Indispensable pour les Citoyens

C'est avec plaisir que la commission communication vous livre le 1er Guide pratique de Saint-Mesmin pour vous accompagner tout au long de l'année. Ce document est une mine d'or d'informations précieuses, conçu pour faciliter votre vie quotidienne.

Un Accès Simplifié aux Services Municipaux

Le guide pratique communal est avant tout un portail vers les services municipaux et/ou intercommunaux. Que ce soit pour des démarches administratives, des questions d'urbanisme ou des services sociaux, ce guide offre une vue d'ensemble claire et détaillée.

Des Équipements et Infrastructures à Portée de Main

Les équipements, tels que les écoles, la bibliothèque, la salle omnisport ou bien le terrain multisports, l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs, etc, sont des piliers de la vie communale. Le guide pratique les recense et les décrit, vous offrant ainsi une connaissance approfondie des ressources disponibles à proximité.

Comprendre et Respecter les Règlements Locaux

Les règlements municipaux peuvent parfois sembler complexes et obscurs. Le guide pratique communal les décode et les explique de manière accessible. Qu'il s'agisse des règles d'urbanisme, des horaires de collecte des déchets ou d'autres régulations locales, ce guide vous aide à vous conformer aux normes en vigueur et ainsi à éviter les désagréments.

Des Contacts Utiles à Portée de Main

Enfin, le guide pratique communal compile les coordonnées des services municipaux, des élus locaux, des associations et des différents services utiles au bien-vivre à Saint-Mesmin.

En somme, ce guide est un véritable compagnon du quotidien, conçu pour vous rendre la vie plus simple, plus agréable et plus connectée à votre environnement.

Sommaire

1. EDITO.....	p. 2 de couverture
2. SOMMAIRE.....	p. 2 de couverture
3. VIE MUNICIPALE.....	3
Présentation de la commune.....	3
Mairie.....	3
Plan du bourg.....	3
Plan des villages.....	4
Le Conseil municipal.....	5
Les commissions permanentes municipales (CPM).....	6
Les agents communaux.....	7
La Communauté de communes.....	9

4. VIE PRATIQUE	11
Nouvel arrivant.....	11
Démarches administratives.....	11
Collecte des déchets.....	13
Habitat et logements.....	15
Urbanisme.....	16
Location de salles communales.....	18
L'agence postale communale.....	19
Culte.....	19
Réglementation pour «Vivre bien ensemble».....	20
Coordonnées utiles.....	21
5. ENVIRONNEMENT	23
Les services publics liés à l'environnement en Vendée.....	23
L'eau.....	23
Le bois.....	25
Les énergies renouvelables.....	26
L'association du CPIE.....	26
6. LOISIRS, SPORTS, CULTURE	27
Associations.....	27
Équipements sportifs et culturels communaux.....	30
Équipements sportifs et culturels intercommunaux.....	31
7. PETITE ENFANCE	33
Garde d'enfants.....	33
Animations "Bébés lecteurs" à la bibliothèque.....	33
Relais petite enfance (RPE).....	33
8. ENFANCE	34
Accueil périscolaire et de loisirs.....	34
Des sites internet pour vous aider.....	34
Écoles primaires.....	35
Restaurant scolaire.....	36
Pédibus entre les écoles et le restaurant scolaire.....	36
9. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	37
Collège Gaston Chaissac.....	37
Collège Antoine de Saint-Exupéry.....	37
Lycée Notre-Dame de la Tourtelière.....	37
Maison Familiale Rurale (MFR) de Pouzauges.....	37
Maison Familiale Rurale (MFR) de Saint-Michel Mont Mercure.....	37
10. JEUNESSE	38
Relais-jeunes.....	38
Animations jeunesse.....	38
Le dispositif "Argent de poche".....	38

11. SANTÉ, SOCIAL, et SOLIDARITÉ.....	39
Centre communal d'action sociale.....	39
Le registre des personnes vulnérables.....	39
Associations santé/social.....	41
12. TOURISME.....	41
L'office de Tourisme du Pays de Pouzauges.....	41
Le château de Saint-Mesmin.....	41
Circuit de bourg : La balade "Sur les pas de Georges Simenon".....	41
Les gîtes et chambres d'hôtes.....	42
13. ÉCONOMIE.....	43
Annuaire des acteurs économiques.....	43
Marché hebdomadaire de producteurs locaux.....	44
Autres commerçants non sédentaires/ambulants.....	44
Processus pour installer un commerce non sédentaire/ambulants dans une commune.....	45
La zone d'activité économique "La Vallée".....	45
14. TRANSPORT/Mobilités.....	46
Transport scolaire.....	46
Le transport scolaire des élèves en SEGPA/ULIS.....	46
Le déplacement solidaire.....	47
Le train.....	48
Le covoiturage.....	p. 3 de couverture

AFRENOV

Vos projets sur-mesure, clés en main !

Bureau d'étude Dépôt de permis de construire

Aménagement d'espace Décoration

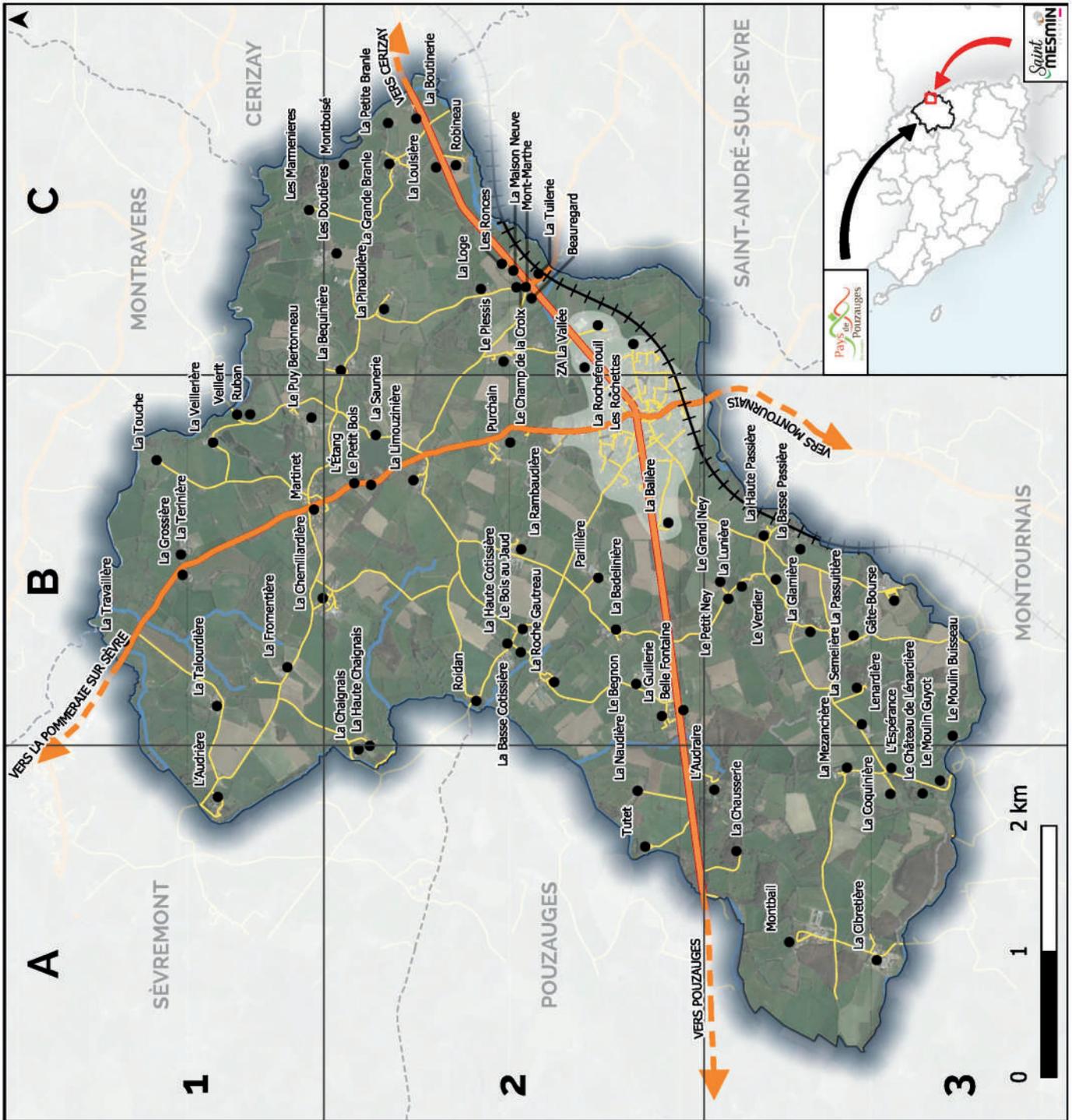





Peinture Plomberie Menuiserie Electricité

02 51 57 86 18 - 85 700 SAINT-MESMIN
alexandre.fouladoux@afrenov.net

Plan des villages



INDEX DES LIEUX-DITS

Audrière (L)	A3	Mezanchère (La)	A3
Audrière (L)	A1	Mont-Marthe	C2
Badelinière (La)	B2	Montbail	A3
Beauregard	B2	Montboisé	C2
Begnon (Le)	B2	Moulin Buisseau (Le)	B3
Bequinière (La)	B2	Moulin Guyot (Le)	A3
Bois au Jaud (Le)	B2	Ney (Le Grand)	B3
Boutnerie (La)	B2	Ney (Le Petit)	B3
Brantle (La Grande)	C2	Parillière	B2
Brantle (La Petite)	C2	Passière (La Basse)	B3
Chaignais (La Haute)	C2	Passière (La Haute)	B3
Chaignais (La)	A2	Passuinière (La)	B3
Champ de la Croix (Le)	C2	Petit Bois (Le)	B2
Chausserie (La)	A3	Pinaudière (La)	C2
Cibretière (La)	B2	Plessis (Le)	C2
Cibretière (La)	B2	Purchain	B2
Coquinière (La)	A3	Puy Bertonneau (Le)	B1
Cotissière (La Basse)	B2	Rambaudière (La)	C2
Cotissière (La Haute)	B2	Robineau	B2
Doutières (Les)	C1	Roche Gautreau (La)	B2
Ésperance (L)	A3	Rochefenouil (La)	C2
Étang (L)	B2	Rochettes (Les)	C2
Fromentière (La)	B1	Roidan	B2
Gâte-Bourse	B3	Ronces (Les)	C2
Glamrière (La)	B3	Ruban	B1
Grossière (La)	B1	Saumerie (La)	B2
Guillerie (La)	B3	Semelière (La)	B3
Lenardrière	B3	Talourdrière (La)	B1
Lenardrière (Le Châte)	B3	Terrière (La)	B1
Limouzinière (La)	B2	Touche (La)	B1
Louisière (La)	C2	Travaillière (La)	B1
Lumière (La)	B3	Tuilier (La)	C2
Maison Neuve (La)	C2	Tutet	A1
Marmeniers (Les)	C1	Veillerie (La)	B1
Martinet	B1	Veillerie (Le)	B3
		Verdier (Le)	C2
		ZA La Vallée	C2



Sources : OSM, BAL, Google Satellite
Réalisation : Mapfly, février 2022

Le Conseil municipal



Anne ROY
Maire
Responsable commissions
« Finances » et « Communication »
Présidente des commissions
municipales
Responsable « Ressources humaines »



Hervé ROUSSEAU
1er adjoint
Responsable commissions
« Environnement, citoyenneté et
résilience locale »
« Vie associative, Culture et patrimoine,
sports et loisirs »



Séverine DIGUET HERBERT
2ème adjointe
Responsable commissions
« Petite enfance, enfance, Jeunesse,
éducation »
« Santé, social, personnes âgées,
familles et solidarité »



Jean-Charles VASSEUR
3ème adjoint
Responsable commissions
« Economie dont tourisme et
producteurs locaux »
« Urbanisme, voirie, éclairage public,
bâtiments »



François-Xavier LEBLOND
Conseiller municipal délégué
Éco-lotissement



Jean-Baptiste DUJOUR
Conseiller municipal délégué
Projet de rénovation
du centre bourg



Henri PERAU
Conseiller municipal délégué
Marché de producteurs



Céline BELAUD
Conseillère municipale



Antoine BITEAU
Conseiller municipal



Christelle BITEAU
Conseillère municipale



Christelle CHAUVET
Conseillère municipale



Jean-Louis DUCOUT
Conseiller municipal



Patrice LABAEYE
Conseiller municipal



Fabien MORET
Conseiller municipal



Emmanuelle ROUGER
Conseillère municipale



Anne VASSEUR
Conseillère municipale

Les Commissions Permanentes Municipales (CPM)

FINANCES

Missions : Préparer les budgets et suivre leur exécution, analyser les ressources de la collectivité et établir des diagnostics financiers pour mesurer le potentiel et construire des scénarios prospectifs.

Les élus : Anne ROY, Hervé ROUSSEAU, Séverine DIGUET HERBERT, Jean-Charles VASSEUR.

COMMUNICATION

Missions : Définir les supports de communication, contribuer à leur réalisation et à leur diffusion.

Les élus : Anne ROY, Christelle BITEAU, Jean-Louis DUCOUT.

ENVIRONNEMENT, RÉSILIENCE LOCALE ET CITOYENNETÉ

Missions :

- Environnement : mettre en œuvre la charte forestière, le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territoriale), gestion différenciée des espaces verts, gestion végétale du cimetière.
- Résilience locale : accompagner la commune et ses habitants à augmenter leur capacité à devenir résilients dans leurs productions et leurs consommations alimentaire et en énergie (produits locaux, filière bois...) pour gagner en autonomie y compris de production et en qualité de consommation pour une meilleure santé.
- Citoyenneté : promouvoir la citoyenneté qui définit un ensemble de droits (participer à la vie publique) et de devoirs (respecter les biens publics et servir l'intérêt général).

Les élus : l'ensemble du conseil municipal.

VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Missions : Soutenir les associations communales dans leur organisation et l'accompagnement dans leurs projets.

Accompagner les actions en lien avec la Communauté de communes lorsque cela relève de sa compétence (Réseau lecture publique, programme culturel...).

Les élus : Hervé ROUSSEAU, Christelle BITEAU, Jean-Louis DUCOUT, Jean-Baptiste DUJOUR, Henri PERAU, Emmanuelle ROUGER.

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, ÉDUCATION

Missions : Suivre l'activité de l'école publique, assurer le lien avec l'école privée par l'intermédiaire du contrat d'association, suivre la restauration scolaire avec le prestataire délégataire, organiser la pause méridienne et le pédibus autour du temps du repas, assurer le lien avec l'association de gestion de l'accueil périscolaire et de loisirs et avec l'association «Familles rurales section de Saint-Mesmin» pour l'organisation des activités jeunesse et l'animation des groupes des jeunes adhérents, piloter le dispositif «Argent de poche».

Les élus : Séverine DIGUET HERBERT, Antoine BITEAU, Christelle BITEAU, Henri PERAU.

SANTÉ, SOCIAL, PERSONNES ÂGÉES, SOLIDARITÉ

Missions : Accompagner la présence de professionnels de santé et de soins sur le territoire.

Assurer le lien avec la résidence autonomie (MARPA) en lien avec le centre intercommunal d'action sociale, gestionnaire depuis le 1/1/2019. Soutenir les personnes en difficulté et mettre en œuvre des actions pour les personnes âgées.

Les administrateurs du CCAS : Anne ROY, Séverine DIGUET HERBERT, Céline BELAUD, Christelle CHAUVET, Fabien MORET, Marie-Andrée ALBERT, Laurence ROLLAND, Luc SOULARD, Guylaine VENDE

Les administrateurs du CIAS (l'action sociale au niveau intercommunal) : Séverine DIGUET HERBERT, Henri PERAU.

ÉCONOMIE ET TOURISME

Missions : Faire le lien entre les acteurs économiques, touristiques, la municipalité et l'intercommunalité pour l'accompagnement de leur projet d'installation ou d'extension.

Les élus : Jean-Charles VASSEUR, Antoine BITEAU, Patrice LABAEYE, François-Xavier LEBLOND.

URBANISME, VOIRIE ET RÉSEAUX, BÂTIMENTS ET TRAVAUX

Missions : Gérer les lotissements publics, accompagner le développement d'habitats et de logements adaptés aux besoins, veiller aux dépôts des demandes d'autorisations d'urbanisme, suivre le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et ses modifications/révisions.

Suivre la voirie publique communale (entretien, curage des fossés, point à temps, adressage...), entretien des bords de route dans le respect de la Charte, éclairage public, signalisation routière, suivi des réseaux aériens et enterrés (eau potable, assainissement, électricité, téléphone, fibre).

Entretenir les bâtiments communaux (accessibilité, sécurité), l'église et le cimetière.

Les élus : Jean-Charles VASSEUR, Antoine BITEAU, Patrice LABAEYE, Christelle CHAUVET, Jean-Louis DUCOUT, Jean-Baptiste DUJOUR, François-Xavier LEBLOND, Fabien MORET.

Les agents communaux

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Missions :

Mettre en œuvre les politiques déclinées par l'équipe municipale.

Participer au montage et au suivi de dossiers complexes incluant une dimension juridique.

Relire l'ensemble des documents administratifs et techniques.

Gérer les moyens humains et financiers de la commune

Encadrer les équipes, intervenir en cas de besoin dans la relation agent / public externe.

Assurer le lien avec les partenaires externes.

Organiser les élections politiques et professionnelles.

L'agent : Stéphanie ROTURIER, secrétaire générale de mairie.

SERVICE TECHNIQUE

Missions :

Assurer la **gestion différenciée des espaces verts et naturels** et du cimetière.

Assurer l'**entretien et la maintenance du patrimoine de la collectivité** (bâtiments, voirie, ponts, terrains de sport, matériels et équipements, espaces publics et mobilier urbain).

Assurer le **fleurissement et les plantations**.

Organiser, mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et un fauchage raisonné selon la charte d'entretien des abords de la **voirie communale**.

Assurer le bon fonctionnement des bâtiments et équipements communaux par la gestion de l'énergie, l'entretien et la maintenance.



Les agents : Olivier ROULET, responsable du service, Louison THERIAL (apprenti jardinier paysagiste de 2024 à 2026), Régis RAINETEAU, Antoine BREMAUD.



Les agents : Nadège RAPIN, Mireille BOISSINOT, Stéphanie ROTURIER, Armelle HERAUD.

SERVICE ADMINISTRATIF ET SUPPORTS

Missions :

Accueil : identifier la demande et transmettre aux personnes concernées.

Aide et action sociale : assurer le suivi des demandes.

Affichage : assurer l'affichage des documents réglementaires dont l'urbanisme.

Agence postale : gérer les demandes et les services selon la convention avec la Poste.

Archivage : procéder à l'archivage des documents selon la réglementation.

Associations : enregistrer les copies, assurer le suivi des demandes, des débits de boisson.

Cimetière : gérer les concessions et les inhumations, tenir à jour le logiciel métier.

Courrier : assurer le suivi et la gestion du courrier arrivé et sortant.

Communication externe : mise à jour du site internet, intramuros, panneau lumineux.

Ecole publique : assurer le suivi des inscriptions.

Elections : mettre à jour les listes électorales, organiser les élections en lien avec le secrétariat général.

Etat civil : produire les documents liés aux naissances, mariage et décès.

Manifestations : enregistrer les dates des manifestations et recueillir les supports de communication.

Marchés publics : assurer l'exécution comptable.

Pédibus : gérer le planning des encadrants (professionnels et bénévoles).

Recensement militaire : assurer le suivi.

Restaurant scolaire : gérer les inscriptions, les pointages et la facturation.

Salles communales : tenir à jour le calendrier, réaliser le contrat de location et s'assurer du paiement.

Urbanisme : recueillir les dossiers de demandes, les saisir sur le logiciel métier pour instruction (NB : le conseil nécessitant un niveau d'expertise et l'instruction sont assurés par la Communauté de communes). Enregistrer les DIA et en assurer le suivi jusqu'à la mise en œuvre.

Voirie : assurer le suivi des demandes de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement ou d'autorisation d'entreprendre des travaux.

Les agents communaux

SERVICE SCOLAIRE (ATSEM)

Missions :

Apporter une assistance technique et éducative à l'enseignant d'une **classe maternelle** (enfants de 2 à 6 ans).

Assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que pour la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel utilisés directement par les enfants.

Participer ponctuellement à la surveillance de ces enfants au restaurant scolaire.

L'agent : *Hélène MARTINEAU*

SERVICE ENTRETIEN DES SALLES

Missions :

Maintenir la propreté des locaux communaux, assurer la sécurité des utilisateurs.

Gérer les stocks de matériel et produits.

Assurer les états des lieux d'entrée et de sortie.

Assurer le trajet du pédibus pour le restaurant scolaire.

Assurer la surveillance lors de la pause méridienne.

Les agents : *Cathy CHOQUET, Vanessa SAUVARD, Hélène MARTINEAU*



MOULIN DES AFFAIRES

HORAIRES D'OUVERTURE : du mardi au samedi : de 9h30 à 12h15 et de 14h00 à 19h00

GATE - BOURSE 85700 ST MESMIN 02.51.91.27.71	 <small>Depuis 1985</small>	AVENUE DES SABLES 85500 LES HERBIERS 02.51.66.98.36
--------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

**CADEAUX - DECO - VAISSELLE - TISSU
MEUBLES - CANAPES - LITERIE
BOIS - POTERIE - BRICOLAGE - SOLS**

Retrouvez-nous sur www.moulindesaffaires.fr et sur  

La Communauté de communes

La commune de Saint-Mesmin fait partie de la Communauté de communes du pays de Pouzauges. Le nombre de représentants des communes est fixé par la loi, 3 élus Mesminois siègent au conseil communautaire qui en compte 38.

Présentation

La Communauté de communes du Pays de Pouzauges a été créée le 1er janvier 2002. Elle regroupe 23 179 habitants (Insee 2020) sur 10 communes et 31 451 hectares. 38 conseillers représentant les 10 communes siègent au conseil communautaire. Ils sont élus pour six ans (jusqu'en 2026).

Il est important de noter qu'il n'existe aucun lien hiérarchique entre les Communes et la Communauté de communes. Chaque commune conserve son autonomie et ses prérogatives propres.



La Communauté de communes fonctionne sur un principe de coopération et de mutualisation des moyens, où les décisions sont prises collectivement par les représentants élus des communes membres.

Cette structure permet de coordonner des actions communes tout en respectant l'indépendance de chaque commune.

- 1. Transfert de compétences :** les communes transfèrent certaines de leurs compétences à la Communauté de communes, qui les exerce en leur nom. Cela peut inclure la gestion des déchets, l'aménagement du territoire, le développement économique, etc.
- 2. Gouvernance partagée :** la Communauté de communes est dirigée par un conseil communautaire composé de représentants élus des communes membres. Ces représentants prennent des décisions collectives pour l'ensemble du territoire intercommunal.
- 3. Solidarité financière :** les relations financières entre les communes et la Communauté de communes sont souvent marquées par des mécanismes de solidarité, comme la mutualisation des ressources fiscales et la répartition des dotations.
- 4. Projets communs :** les communes collaborent au sein de la communauté de communes pour réaliser des projets d'intérêt commun, tels que la construction d'infrastructures ou la mise en place de services partagés.
- 5. Dialogue et consensus :** la réussite de l'intercommunalité repose sur un dialogue constant et la recherche de consensus entre les communes membres pour harmoniser les actions et les politiques publiques.

Compétences (missions) : elles sont fixées par la loi ou transférées par les communes. Pour mémoire, la Communauté de communes et la commune n'ont pas le droit d'exercer la même compétence.



QUE FAIT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

10 communes

23 773 habitants

31 520 ha

Créée au 1^{er} janvier 2002 en lieu et place du District, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges voit ses compétences s'élargir au fil du temps. A partir du 1^{er} janvier 2018, de nouvelles compétences seront progressivement intégrées : gestion de certaines routes, gestion des assainissements et des eaux pluviales, Contrat Local de Santé...

www.paysdepouzauges.fr

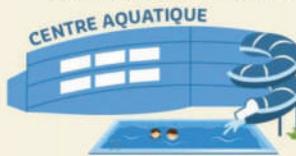
ENVIRONNEMENT

- Mise en place d'une Charte forestière de territoire
- Contribution à la transition énergétique et sociale
- Reconquête de la qualité des eaux



SPORT/JEUNESSE

- Mise en place d'une politique de prévention des comportements à risques
- Gestion du centre aquatique
- Conseil Communautaire des Jeunes



ACTION SOCIALE

- Mise en œuvre d'un projet territorial de santé dont une Maison de Santé Pluridisciplinaire
- Animation d'une maison de Services au public
- Gestion d'un Relais d'Assistants Maternelles
- CIAS



CULTURE/LOISIRS

- Accès à une programmation artistique
- Offre d'un cinéma labellisé "Art et Essai"
- Soutien aux associations sportives et culturelles
- Animation du réseau lecture publique



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Aménagement et gestion des zones d'activités
- Appui à l'insertion et à l'entrepreneuriat
- Développement du très haut débit
- Promotion du tourisme



AMÉNAGEMENT ESPACE COMMUNAUTAIRE/GRANDS PROJETS

- Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Valorisation du patrimoine naturel et paysager



DÉPLACEMENTS

- Actions pour favoriser les mobilités sur tout le territoire
- Transport à la demande
- Aménagement d'aires de covoiturage
- Soutien aux transports scolaires



HABITAT/LOGEMENT

- Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Soutien à la rénovation thermique, l'adaptation et la réhabilitation
- Accueil des gens du voyage

GESTION DES DÉCHETS

- Recyclage / SCOM



EAU/ASSAINISSEMENT

- Contrôle, réhabilitation et entretien des assainissements non collectifs
- Soutien aux particuliers dans le cadre d'une réhabilitation de leur installation
- Réseaux d'assainissement collectif



Nouvel arrivant

CHANGEMENT D'ADRESSE EN LIGNE

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés (fournisseur d'énergie, pôle emploi, sécurité sociale, service des impôts), vous pouvez accéder aux téléservices gratuits sur www.service-public.fr.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut faire les démarches avant le 6ème vendredi précédant le scrutin.

DÉCHETS

Pour ouvrir un abonnement, contactez le SCOM Est Vendéen au **02 51 57 11 93**

CARTE GRISE

Vous avez un mois pour faire modifier votre adresse sur la carte grise de vos véhicules.

PRIME DE DÉMÉNAGEMENT

Si vous avez 3 enfants ou plus, vous pouvez demander sous condition une prime de déménagement à votre CAF ou MSA.



Démarches administratives

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE (AST)

Un mineur qui vit en France et voyage à l'étranger doit avoir une autorisation de sortie du territoire (AST), s'il ne voyage pas avec une personne ayant l'autorité parentale. Aucun déplacement n'est nécessaire, ni à la mairie, ni à la préfecture, ni au commissariat. Le formulaire Cerfa 15646*01 doit être présenté lors du contrôle à la frontière.



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pour faire une demande, plusieurs possibilités :

- Se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (dont Sèvremont et Pouzauges),
- Déposer une pré-demande en ligne sur ants.gouv.fr et ainsi gagner du temps et limiter ses frais en limitant ses déplacements en mairie.

Tarifs : gratuit dans le cas d'une première demande ou lors d'un renouvellement, 25€ en cas de vol, perte ou détérioration (données indicatives non contractuelles).

CARTE GRISE

Tous les véhicules terrestres à moteur (voiture particulière, 2 roues et scooters, y compris de moins de 50 cm³, moto, quad, cyclomoteur, tricycle, quadricycle, camping-car, camionnette, tracteur et autres engins agricoles) ainsi que les remorques dont le poids total autorisé en charge (PTAC) à 500 kilos, y compris les remorques agricoles, doivent être immatriculés pour circuler sur la voie publique. Tarif variable selon le véhicule.

Prendre rendez-vous sur immatriculation ants.gouv.fr

DÉCÈS : Déclaration

S'il a eu lieu dans une structure médicale ou sociale (hôpital, clinique, maison de retraite), l'établissement peut se charger de la déclaration.

Démarches à effectuer à la mairie du lieu de décès.

Le site www.mon.service-public.fr vous permet d'effectuer en 10 minutes chrono la télédéclaration d'un décès survenu en France auprès des organismes de protection sociale auxquels le défunt était affilié. Sont concernées les caisses de retraite, comme l'IRCANTEC, la sécurité sociale, la caisse d'allocations familiales (CAF), les mutuelles, etc.

DÉCÈS : Demande d'acte

Démarches à effectuer à la mairie du lieu de décès.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES : Accompagnement

«Je prépare ma retraite», «Je veux effectuer des démarches auprès de pôle emploi», «Je déclare mes impôts», «J'ai besoin d'une prise en charge pour mes soins».

Ouvert à tous et à toutes sur le territoire, le service délivre une offre de proximité de qualité sur les sujets du quotidien. Un conseiller France service renseigne, oriente et accompagne (ordinateur, scanner...).

Des permanences dans votre mairie sont possibles pour les personnes en incapacité de se déplacer à Pouzauges.

MAISON FRANCE SERVICES au sein de la Maison de l'intercommunalité

La Fournière 85700 Pouzauges ☎ 02 51 57 53 93 ✉ mfs@paysdepouzauges.fr

Ouvert lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Ouvert vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

LISTES ÉLECTORALES : Inscription

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale. Un Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a fait le recensement citoyen à partir de 16 ans.

Démarches à effectuer à la mairie du lieu de domicile.

LÉGALISATION DE SIGNATURE

Elle permet de faire authentifier votre projet, propre signature sur un acte qui a été rédigé et signé sans la présence d'un notaire.

Démarches à effectuer à la mairie du lieu de domicile, avec le document avec la signature à légaliser et une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature.

LIVRET DE FAMILLE : Duplicata

En cas de séparation, si vous étiez mariés, pacsés ou concubins et que vous ne détenez pas le livret de famille remis lors du mariage ou de la naissance du premier enfant, vous pouvez demander un second livret.

Démarches à effectuer à la mairie du lieu de domicile.

MARIAGE : Célébration

Le mariage est célébré dans une commune avec laquelle au moins l'un des 2 futurs époux a un lien durable, celle du domicile d'un des futurs époux ou d'un parent d'un des futurs époux.

Prendre rendez-vous avec la mairie 3 mois minimum avant la cérémonie.

NAISSANCE : Déclaration

Elle est obligatoire pour tout enfant né en France et doit être faite par une personne ayant assisté à l'accouchement dans les 5 jours qui suivent.

Démarche à effectuer à la mairie du lieu de naissance.

MARIAGE : Demande d'acte

NAISSANCE : Demande d'acte

3 documents différents peuvent être délivrés :

- Une copie intégrale (la reproduction de l'ensemble de l'acte de naissance),
- Un extrait avec filiation (lien juridique entre un enfant et son père et/ou sa mère), ou
- Un extrait sans filiation

Démarches à effectuer auprès de la mairie du lieu de mariage/naissance.



NUMÉRIQUE (ORDINATEUR, TABLETTE, SMARTPHONE) : Accompagnement

Des ateliers numériques gratuits sont proposés chaque semaine pour apprendre à utiliser l'ordinateur, la tablette ou le smartphone. Vous pourrez aussi apprendre à gérer votre boîte mail, numériser des documents, copier des photos et d'autres mises en situation.

MAISON FRANCE SERVICES au sein de la Maison de l'intercommunalité

La Fournière 85700 Pouzauges ☎ 02 51 57 53 93 ✉ mfs@paysdepouzauges.fr

Ouvert lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,

Ouvert vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS) : Signature

Le pacte civil de solidarité (PACS) est une union légale entre 2 personnes.
Prendre rendez-vous avec la mairie un mois minimum avant la signature de la convention de PACS.

PARRAINAGE CIVIL OU RÉPUBLICAIN : Célébration

Il n'est prévu par aucun texte et ne crée aucune obligation. Il s'agit d'un engagement moral d'ordre privé.
Prendre rendez-vous avec la mairie un mois minimum avant le parrainage.

PASSEPORT

Pour faire une demande, plusieurs possibilités :

- Se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (dont Sèvremont et Pouzauges),
- Déposer une pré-demande en ligne sur ants.gouv.fr et ainsi gagner du temps et limiter ses frais en limitant ses déplacements en mairie.

Tarifs : 17€ pour les moins de 15 ans, 42€ pour les mineurs de 15 à 17 ans, 86€ pour les personnes majeures (données indicatives non contractuelles).



RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune Français âgé de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Démarches à effectuer à la mairie de son lieu de domicile, à compter du 16ème anniversaire et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit.

RECONNAISSANCE D'UN ENFANT (couple non marié) : Démarche

Vous n'êtes pas mariés et vous voulez reconnaître votre enfant ? Sa filiation n'est pas automatique.

La reconnaissance de l'enfant est un acte personnel qui engage uniquement la personne qui fait la démarche.

- Si vous êtes le père, une reconnaissance est obligatoire. Vous pouvez la faire avant la naissance ou plus tard.
- Si vous êtes la mère, il suffit que votre nom figure sur l'acte de naissance, mais une reconnaissance avant la naissance est possible.

Vérifiez auprès de la mairie si vous devez prendre rendez-vous.

- Si vous êtes un couple de femmes, vous devez passer par une reconnaissance conjointe.

La reconnaissance doit être faite devant notaire.

Collecte des déchets



Le SCOM Est Vendéen est le syndicat public de collecte des déchets ménagers intervenant sur plusieurs Communautés de communes dont celle du pays de Pouzauges.

Le site internet du SCOM vous permet de retrouver toutes les informations pratiques sur le fonctionnement du service, mais également des conseils pour vous permettre de réduire votre production de déchets. Vous pourrez y retrouver toutes les informations à jour en cas de perturbation du service (modification des horaires de déchèterie, collectes reportées...).

✉ contact@scm85.fr ☎ 02 51 57 11 93 🌐 www.scm85.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h30 à 17h.

LIMITER LES DÉCHETS DE PELOUSE

La gestion des déchets de pelouse est une préoccupation majeure pour de nombreux habitants, surtout pendant les saisons de croissance rapide. En adoptant des pratiques de gestion durable, vous pouvez non seulement réduire les déchets, mais aussi améliorer la santé de votre pelouse. Voici quelques conseils pour limiter les déchets de pelouse et contribuer à un environnement plus propre et plus vert :

1. Pratiquez le mulching

Le mulching consiste à laisser les résidus de tonte sur la pelouse plutôt que de les ramasser. Ces résidus se décomposent rapidement et fournissent des nutriments naturels à votre gazon. Pour pratiquer le mulching efficacement :

- Utilisez une tondeuse équipée d'une lame spéciale pour le mulching.
- Tondez régulièrement pour éviter que les brins d'herbe soient trop longs et difficiles à décomposer.



2. Tondez à la bonne hauteur

Tondre votre pelouse à la bonne hauteur peut réduire la quantité de déchets et améliorer la santé du gazon. En général, il est recommandé de ne pas couper plus d'un tiers de la hauteur de l'herbe à la fois. Une hauteur de tonte adaptée permet aux brins d'herbe de se décomposer plus facilement et réduit le stress sur la pelouse.

3. Réutilisez les déchets de pelouse

Les déchets de pelouse peuvent être réutilisés de plusieurs façons :

- Comme paillis pour les parterres de fleurs et les arbustes.
- Comme aliment pour les poules ou d'autres animaux de ferme.

4. Planifiez des zones de prairie

Créer des zones de prairie ou de gazon naturel dans votre jardin peut réduire considérablement la quantité de tonte nécessaire. Ces zones, composées de plantes locales et de fleurs sauvages, nécessitent moins d'entretien et offrent un habitat pour la faune locale. Elles contribuent également à la biodiversité et à la beauté de votre espace extérieur.

En adoptant ces pratiques simples mais efficaces, vous pouvez réduire significativement les déchets de pelouse tout en améliorant la santé de votre jardin. Moins de déchets signifie moins de travail pour vous et un environnement plus sain pour tous.

UN CHANGEMENT IMPORTANT DANS LA COLLECTE EN 2025

Dans le cadre du nouveau contrat de collecte passé avec la société SUEZ, des évolutions auront lieu à partir de début 2025 pour la collecte des ordures ménagères et des emballages.

Ordures ménagères et emballages le même jour

Première nouveauté, les bacs d'ordures ménagères et les sacs jaunes d'emballages seront collectés le même jour. La collecte aura toujours lieu toutes les deux semaines grâce à des camions comprenant deux compartiments. Il vous suffira donc de sortir votre bac et vos sacs jaunes en même temps. Plus pratique !

Les véhicules de collecte se mettent au vert

Courant 2025, cinq camions de collecte sur six roulant actuellement au gasoil seront remplacés par des véhicules neufs fonctionnant au B100, un carburant issu de la culture du colza.

Selon une étude de l'ADEME, le B100 permet la réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre et de 80% des particules par rapport au gasoil. Une étape de plus vers un avenir plus propre !

Consignes de collecte

Pour les consignes de collecte, pas de changement :

La veille de la collecte

Je présente mon bac à ordures ménagères et mes sacs jaunes à la collecte.

Bac à ordures ménagères

- Couvercle fermé
- Sacs non tassés (30 L maximum)
- Pas de sac plastique couvrant le devant du bac (type housse de protection)
- Pas de sacs déposés au sol (hormis les sacs rouges marqués au nom du SCOM)

Sacs jaunes

- Emballages vides non encastrés les uns dans les autres
- Sacs fermés et non attachés entre eux, au bac ou à un élément extérieur
- Déposés à même le sol et non en hauteur
- Pas de bidons d'une capacité supérieure à 15 L (à mettre en déchèterie)

Le lendemain de la collecte

Je rentre mon bac.

Et si mes sacs jaunes n'ont pas été collectés pour défaut de tri, je les récupère pour retirer les éléments indésirables. Je pourrai ainsi les présenter de nouveau à la collecte suivante.

AUTRES DÉCHETS : Collecte

Déchèterie de La Flocellière - ZA de la Blauderie

Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Mardi, Jeudi : de 09h00 à 12h00

Déchèterie de Montournais - La Gэфardière

Lundi, Vendredi, Samedi : de 09h à 12h

Mardi, Mercredi, Jeudi : de 09h à 12h et de 14h à 18h



EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour clôturer votre abonnement à l'ancienne adresse et/ou ouvrir un compte sur votre nouvelle adresse, complétez le formulaire en ligne sur le site internet ou transmettez le formulaire papier téléchargeable sur le site Internet ou disponible au **02 51 57 11 93**.

ANIMATIONS SCOLAIRES

Depuis de nombreuses années, le SCOM propose aux écoles primaires de bénéficier d'animations sur le tri et la réduction des déchets. La visite de sites est également possible, notamment le centre de tri VENDEE TRI situé à la Ferrière à côté de la Roche-sur-Yon.

Le SCOM fait appel pour cela à TRIVALIS qui dispose d'un service dédié avec des animateurs(trices) spécialisés.

Pour en savoir plus et bénéficier de ces interventions et visites, vous pouvez consulter la rubrique Espace enseignant sur le site internet de TRIVALIS.

Habitat et logements

LOTISSEMENT/TERRAIN À BÂTIR

Situé à 400 mètres du centre-bourg de Saint-Mesmin, ce quartier d'habitations de 8 600 m² :

- Comprend 13 lots de 303 à 605 m²
- Offre un cadre de vie champêtre et respectueux de l'environnement, du paysage et de la biodiversité
- Dispose de connexions piétonnes vers le bourg, les écoles et les commerces.



La taille des parcelles est issue :

- Des éléments du PLUi du Pays de Pouzauges fixant dans cette zone un minimum de 14 logements à l'hectare, et
- De la nécessité de limiter l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, tout en permettant d'accueillir de nouveaux habitants.

L'accompagnement des acquéreurs se fera dans le cadre d'une mission de VISA assurée par notre équipe de maîtrise d'œuvre, qui aboutira à un « feu vert » avant l'obtention du permis de construire et permettra d'assurer la création d'un habitat qualitatif (matériaux, implantation, bio-climatisme, organisation des volumes, gestion des covisibilités, gestion des énergies et des eaux pluviales...) et la meilleure intégration possible.

Contact : François-Xavier LEBLOND, Conseiller délégué, **02 51 91 97 30** (Mairie)

Lotissement le Pâtis de la Raballe : 65 € TTC le m²

LOCATIFS ARC EN CIEL

Vendée Logement est propriétaire de 6 logements. La commune en est gestionnaire. Ils se situent à côté de la résidence autonomie Arc en Ciel (ex MARPA).

Contact : Mairie au 02 51 91 97 30

LOCATIFS SOCIAUX : Démarche

Offre sur Saint-Mesmin

- 4 logements, lotissement Les Rochettes,
- 4 logements, lotissement Les Pommiers,
- 2 logements, allée du Levant,
- 2 logements, rue des Cheminots,
- 16 logements en 2026 (ex cité Beauvallon)

N° Log	Type	Surface	Garage
12	T2 A	48.56	
1	T2 A	48,56	oui
9	T2 B	51,51	
11	T2 B	51,51	
2	T2 B	51,51	oui
10	T2 B	51,51	oui

Les bailleurs sociaux du département et leurs partenaires ont mis en œuvre un dispositif commun de gestion de la demande dont l'objectif est de simplifier vos démarches d'accès au logement social. Ainsi votre demande est enregistrée sur un seul et même fichier géré par l'ensemble des organismes et est valable sur tout le département.

Pour effectuer une demande de logement, 2 possibilités :

- Allez sur www.demandelogement85.fr
- Téléchargez le formulaire Cerfa ou le retirer auprès d'un partenaire. Renseignez avec soin les différentes rubriques, joignez les justificatifs qui vous sont réclamés et déposez-le auprès d'un partenaire.

LOCATIFS DE BAILLEURS PRIVÉS

Les propriétaires qui souhaitent mettre à la location un bien peuvent en informer la Mairie qui pourra transmettre leurs coordonnées en cas de demande.

Urbanisme

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme qui établit le projet global d'urbanisme et d'aménagement pour répondre aux enjeux urbains, paysagers et environnementaux. À ce titre, il organise le développement d'un territoire et des communes qui le composent en fixant les règles d'urbanisme. Il fixe :

- L'affectation des zones : zones constructibles, zones naturelles et la destination des constructions : habitations, entreprises...
- Les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères,
- Les équipements et les réseaux.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal définit des règles pour les terrains et constructions publics et privés. Il concerne donc les particuliers, les entreprises et les administrations. C'est le document de référence pour instruire diverses demandes comme les permis de construire, les déclarations de travaux, les permis de démolir.

Documents d'urbanisme en vigueur www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map

AUTORISATION D'URBANISME : DP, PC

La mairie de Saint-Mesmin - Accueil physique et téléphonique - reste votre interlocuteur de 1er niveau en matière d'urbanisme. Elle pourra vous apporter des informations utiles, toutefois ses agents ne détiennent pas le niveau d'expertise requis en matière d'urbanisme, celui-ci est assuré pour le compte des communes par le service intercommunal de conseil et instruction des demandes d'autorisation.

En cas de besoin et avant de déposer votre demande d'autorisation, vous pouvez contacter

- La Mairie pour des demandes simples,
- L'intercommunalité pour des demandes complexes au **02 51 54 14 23**.

En cas de doute, il est recommandé de rencontrer un instructeur à l'intercommunalité avant de déposer un dossier pour réduire le risque qu'il soit déclaré incomplet.

Le dépôt du dossier papier reste toujours possible mais vous pouvez réaliser vos démarches en ligne :

- Connectez-vous à l'adresse <https://paysdepouzauges.geosphere.fr/guichet-unique>
- Lors de la première connexion, vous devez créer un compte. Un guide d'utilisation est disponible sur le portail
- Plus de renseignements : <https://www.paysdepouzauges.fr/fr/environnement/urbanisme>

ATTENTION ! Les demandes sont obligatoires : Si vous avez oublié de déposer votre demande dans les temps, vous pouvez encore déposer, à votre initiative, votre demande en Mairie (sinon voir chapitre Infraction).

QUELLE AUTORISATION POUR VOTRE PROJET DE TRAVAUX ?

Vous souhaitez bâtir une maison individuelle ? Agrandir votre logement ? Construire un abri de jardin, un garage ou une piscine ? Édifier une clôture ?

Généralement, le permis de construire est nécessaire, si je construis un bâtiment de plus de 20m² ou si je change un bâtiment de destination, ou encore si je réalise des travaux affectant les façades et les structures porteuses de l'édifice.

Quelques exemples fréquents :

Je construis une maison d'habitation	Permis de construire
J'installe une véranda, un garage ou un abri de jardin	
> surface de plancher inférieure à 20m ²	Déclaration préalable
> surface de plancher supérieure à 20m ²	Permis de construire
Je modifie l'aspect extérieur d'une construction	
> pose d'une fenêtre de toit ou d'une lucarne	Déclaration préalable
> ravalement de façade	Déclaration préalable
> création ou modification d'ouverture dans le mur	Déclaration préalable
> pose de panneaux solaires ou photovoltaïques	Déclaration préalable
> transformation d'un garage en surface habitable	Déclaration préalable
Je construis un mur ou pose une clôture	
> mur de soutènement	Pas de formalité
> clôture et portail	Déclaration préalable
Je divise une parcelle	
> la division comporte 2 lots	Déclaration préalable
> plus de 2 lots, mais ne nécessite pas la création de voies et/ou d'espaces communs	Déclaration préalable
> plus de 2 lots et prévoit des voies et/ou des espaces communs	Permis d'aménager
Je démolis une construction	
> dans le cadre d'un projet de construction	Permis de construire ou permis de démolir
> en dehors de tout projet de construction	Permis de démolir
J'installe une piscine fixe	
> non couverte ou avec une couverture de protection solaire ou de sécurité	Déclaration préalable
> couverture modulable de plus de 1,80 m de haut	Permis de construire
> bassin supérieur à 100 m ²	Permis de construire

AU DÉBUT DE VOTRE PROJET, AVANT DE COMMENCER À FAIRE DES PLANS

Il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.



APRÈS AVOIR OBTENU VOTRE AUTORISATION D'URBANISME

Démarrage des travaux : les travaux doivent commencer dans les 3 ans suivant la délivrance de l'autorisation et ne doivent pas ensuite être interrompus pendant plus d'un an, faute de quoi le chantier sera considéré comme abandonné et l'autorisation sera caduque. Il est à noter que l'autorisation peut être prolongée 2 fois pour une durée d'un an sous certaines conditions.

Affichage sur le terrain : une fois l'autorisation obtenue, vous devez l'afficher de manière visible sur votre terrain ou à un endroit visible depuis le domaine public, pendant toute la durée du chantier.

Déposer la déclaration d'ouverture de chantier : ce document, qui vous sera remis avec votre autorisation, est **à transmettre en mairie dès le démarrage des travaux.**

APRÈS AVOIR RÉALISÉ VOS TRAVAUX

Déposer la **déclaration de fin de chantier** : ce document est à remettre en mairie dès la fin des travaux extérieurs même si la maison n'est pas encore habitable. Pour les établissements recevant du public, pour les bâtiments d'habitation collectifs ainsi que des maisons individuelles destinées à la location, le maître d'œuvre fait établir par un contrôleur technique ou un architecte (autre que celui ayant signé le permis de construire) une attestation jointe à la DAACT (déclaration d'achèvement et de conformité des travaux) certifiant que les travaux réalisés respectent les règles parasismiques et les règles d'accessibilité applicables.



INFRACTION AUX RÈGLES D'URBANISME

Les travaux sans autorisation d'urbanisme ou non conforme à l'autorisation sont des délits passibles d'amendes, pouvant également engendrer une impossibilité de vendre votre bien, l'ordonnancement de la démolition du bien ou la mise en conformité du bien.

Location de salles communales

L'ERP (Établissement Recevant du Public) est un bâtiment, local ou enceinte où des personnes extérieures sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution. Cela inclut des lieux comme les commerces, restaurants, écoles et salles d'accueil du public dont font partie les salles communales.



**SALLE
LE BOCAGE**

Rue de la Cité

Petite salle

40/50 personnes

Armoire frigo - cuisinière électrique - micro-ondes - verres - cafetières

Tarifs 2024* : gratuit pour les associations (manifestation à but non lucratif), 67€ la journée en semaine (9h/17h), 99€ la journée (9h/2h), 148€ le week-end, 42€ pour un verre de l'amitié sans repas, 37€ supplément location préparation la veille, 20€/jour forfait énergie.

Grande salle

200 personnes - 330 personnes debouts

Armoire frigo - cuisinière électrique - micro-ondes - verres - cafetières - podium - sonorisation et vidéoprojecteur

Tarifs 2024* : gratuit pour les associations (manifestation à but non lucratif), 126€ la journée en semaine (9h/17h), 179€ la journée (9h/2h), 268€ le week-end, 63€ pour un verre de l'amitié sans repas, 37€ supplément location préparation la veille, 40€/jour forfait énergie.

Sonorisation et vidéoprojecteur : 60€, 21€ pour les manifestations à but non lucratif



**SALLE
LES HALLES**

Place du Marché

502 personnes debouts

Armoire frigo - cafetières - verres - podium

Tarifs 2024* : gratuit pour les associations (manifestation à but non lucratif), 158€ la journée en semaine (9h/17h), 223€ la journée (9h/2h), 335€ le week-end, 63€ pour un verre de l'amitié sans repas, 37€ supplément location préparation la veille, 40€/jour forfait énergie.



**SALLE
L'HERMITAGE**

17 rue
de l'Hermitage

19 personnes

Tarifs 2024* : gratuit pour les associations (manifestation à but non lucratif), 76€ la journée (9h/2h), 114€ le week-end, 37€ supplément location préparation la veille, 20€/jour forfait énergie.



**SALLE
OMNISPORTS**

Impasse
Joseph Cousin

250 personnes

Tarifs 2024* : 158€ la journée (9h/2h).

Nota : Il est arrivé que cette salle soit demandée pour organiser des événements différents de l'objet pour lequel elle est autorisée. Cette situation doit rester exceptionnelle et une demande de changement de destination (dossier CSA) doit être remplie par l'association demandeuse.

Se renseigner en Mairie 8 mois à l'avance.

La demande sera étudiée par la **commission de sécurité d'arrondissement (CSA)** pour les **ERP (Établissements Recevant du Public)**.

C'est un groupe chargé de vérifier que ces établissements respectent les normes de sécurité nécessaires pour accueillir du public en toute sécurité.

1. **Rôle** : La commission s'assure que les ERP, comme les restaurants, magasins, écoles, etc., sont conformes aux règles de sécurité pour protéger les personnes, limiter les pertes matérielles et faciliter l'intervention des secours.
2. **Composition** : Elle est composée de plusieurs membres, dont un représentant du préfet, un représentant de la mairie, un sapeur-pompier et, parfois, un gendarme.
3. **Interventions** : La commission intervient à différents moments :
 - Avant l'ouverture ou la réouverture d'un établissement,
 - Après des travaux nécessitant une autorisation,
 - Lors de visites périodiques pour vérifier la conformité continue,
 - Lors de demandes de changement de destination (très exceptionnel).
4. **Procédure** : Lors de la visite, la commission inspecte l'établissement, vérifie les documents administratifs et teste les moyens de secours.

L'agence postale communale

L'accueil de la Mairie offre un point de contact postal, géré par des agents municipaux. Elle résulte d'une convention entre La Poste et la commune, qui met à disposition un local et du personnel.

Les services offerts :

- Affranchissement : vente de timbres et d'enveloppes prêtes à poster.
- Dépôt et retrait : dépôt de courriers et colis, retrait d'objets en instance.
- Carte sim, abonnements, cartes Bimpli.

Ce service permet de maintenir un service postal de proximité.



Horaires d'ouverture

Lundi	8h-12h / 14h-18h30
Mardi	8h-12h30
Mercredi	8h-12h / 14h-18h
Jeudi	8h-12h30
Vendredi	8h-12h / 14h-17h

Culte

CIMETIÈRE

La commune dispose d'un cimetière offrant diverses options pour la disposition des restes des défunts :

- **Caveaux** : ce sont des structures souterraines en béton ou en pierre, conçues pour accueillir un ou plusieurs cercueils. Les caveaux protègent les cercueils des éléments naturels et offrent un lieu de recueillement pour les familles.
- **Jardin du souvenir** : cet espace est aménagé pour la dispersion des cendres des défunts après crémation. Il est paysagé et permet aux familles de se recueillir dans un cadre paisible. Les cendres sont dispersées sur le sol ou dans un espace dédié.
- **Cavernes** : ce sont de petits caveaux destinés à accueillir des urnes funéraires contenant les cendres des défunts. Les cavernes offrent une alternative individuelle ou familiale au columbarium, permettant de conserver les urnes dans un espace protégé.

En combinant ces différentes options, la commune offre aux familles plusieurs choix pour honorer et se souvenir de leurs proches disparus, en fonction de leurs préférences et croyances.

Concession	Objet	Durée	Tarifs*
Funéraire	Cimetière (Concession - 2m2 minimum)	30 ans (reconductible)	80.00 € le m2
	Colombarium (Case/module alvéolaire)	30 ans (reconductible)	600,00 €
Cinéraire	Cavurne (Caisson en béton)	-	300,00 €
	Cavurne (Concession)	30 ans (reconductible)	80,00 €
	Jardin du souvenir (Dispersion des cendres)	-	0,00 €
	Jardin du souvenir (Plaque sur la colonne mémoire)	30 ans (reconductible)	40,00 €

* Tous les tarifs peuvent évoluer par délibération, merci de vous renseigner en Mairie

PAROISSE

La commune fait partie de la paroisse Saint-Michel de Pouzauges.

11 rue du guichet, Pouzauges

02 51 57 02 78

pouzauges@diocese85.org

Règlementation pour "Vivre bien ensemble"

ACTIVITÉS BRUYANTES

Il est rappelé à tous que tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de jardinage, de bricolage, de loisirs...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Horaires à respecter	Du lundi au vendredi	Le samedi	Dimanche et jours fériés
Particuliers Activités de rénovation, bricolage ou jardinage réalisés à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage <i>Tondeuses, bétonnières, tronçonneuses, perceuses...</i>	8h30 à 12h 14h à 19h30	9h à 12h 15h à 19h	10h à 12h
Activités professionnelles sur la voie publique ou dans des propriétés privées	7h à 20h	8h à 19h	Interdiction (sauf urgence ou dérogation du maire)
Activités agricoles Appareils sonores de protection des cultures	7h à 21h	8h à 21h	8h à 10h 18h à 20h

ANIMAUX EN DIVAGATION

Un arrêté municipal interdit de laisser divaguer les chiens et les chats sur le territoire, sans que ceux-ci soient tenus en laisse ou maintenus sous la surveillance directe de leur propriétaire ou gardien.

Tout animal trouvé sur la voie publique peut ainsi être saisi et mis en fourrière.

Si vous constatez des chats ou chiens errants, près de chez vous, vous pouvez contacter la mairie au **02 51 91 97 30** ou accueil@saintmesmin.com.



BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Interdit depuis plusieurs années, le brûlage à l'air libre des déchets reste pourtant une pratique courante. Cette combustion libère de nombreuses substances polluantes, toxiques pour l'homme et nuisibles pour l'environnement. Préférez valoriser vos déchets par le compostage, le broyage ou le paillage, ou apportez-les en déchèterie.

ENTRETIEN DEVANT SA PROPRIÉTÉ

Comme le précise l'arrêté municipal permanent, les propriétaires et occupants de biens immobiliers situés sur le territoire de la commune sont tenus de maintenir en bon état de propreté les trottoirs, caniveaux et autres abords de leurs propriétés. Les travaux d'entretien comprennent notamment le balayage, le désherbage, l'élagage des arbres et arbustes débordant sur la voie publique, ainsi que le déneigement en période hivernale. L'utilisation des produits phytosanitaires étant interdite, le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. L'utilisation du balai est également vivement conseillée.

VÉHICULE : STATIONNEMENT ABUSIF, GÊNANT ET DANGEREUX

Le stationnement sur le trottoir gêne la circulation des piétons, des personnes à mobilité réduite et peut représenter un danger pour tous les usagers de la route.

Ceci est considéré comme une infraction au Code de la route en France et est classé comme un **stationnement très gênant** avec pour conséquence pour l'auteur :

1. **Amende** : l'amende forfaitaire pour ce type d'infraction est de **135€**, pouvant être majorée à **575€** si elle n'est pas payée dans les délais.
2. **Mise en fourrière** : en cas d'absence ou de refus du propriétaire de déplacer le véhicule, celui-ci peut être immobilisé et mis en fourrière.

COORDONNÉES UTILES

SOUS-PRÉFECTURE DE FONTENAY LE COMTE

16 et 18 Quai Victor Hugo - 85200 Fontenay-le-Comte

Tél. **02 72 78 50 26**

Courriel : sp-fontenay-le-comte@vendee.gouv.fr

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE

40, rue du maréchal Foch - 85923 La Roche sur Yon Cedex 9

Tél. **02 28 85 85 85** - www.vendee.fr

CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LOIRE

1, rue de la Loire - 44966 Nantes Cedex 9

CORRESPONDANT OUEST FRANCE

Marie-Annick BERJON

Tél. **02 51 92 85 01**



SANTÉ : En cas d'arrêt cardiaque

Un défibrillateur est un appareil médical essentiel en cas d'arrêt cardiaque. Il analyse le rythme cardiaque, administre un choc électrique si nécessaire, et guide l'utilisateur avec des instructions claires.

Ces dispositifs sont conçus pour être utilisés par des non-médecins et sont disponibles :

- Salle omnisport, Impasse Joseph Cousin
- Résidence autonomie (MARPA), 1 bis Allée du levant
- Bibliothèque, place de l'église



L'application est gratuite et accessible aide à sauver des vies en cas d'arrêt cardiaque en alertant les citoyens volontaires à proximité pour qu'ils interviennent rapidement. Elle envoie des alertes, guide les sauveteurs vers le lieu de l'incident et fournit des instructions pour les premiers secours jusqu'à l'arrivée des professionnels.

NUMÉROS D'URGENCE

Activité	Contact
VITALE 15 ou 112	02 41 48 21 21 (Angers)
CENTRE anti-poison	02 41 48 21 21 (Angers)
GENDARMERIE 17	02 51 57 00 24 (Pouzauges)
POMPIERS 18	02 51 57 10 68 (Centre Pouzauges)
SAMU 15	02 51 44 62 15 (Vendée)
Médecin de garde vendée	02 51 44 55 66



112

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

15

SAMU

LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

17

POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

18

SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

114

NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

CONDUITE À TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS

En cas d'évènement majeur, la mairie alertera la population et diffusera les consignes de sécurité sur la page Facebook «Mairie de Saint-Mesmin» et/ou l'application Intramuros et sur le nouveau site internet lorsque celui-ci sera mis en service.

- Tenez-vous informés via votre radio locale, télévision ou internet
- Réservez les lignes téléphoniques pour les secours



INONDATION TERRESTRE

Mettez hors d'eau meubles/objets précieux/produits polluants
Coupez gaz et électricité
Obtenez les entrées possibles d'eau : portes, fenêtres...
Suivez l'évolution de la montée des eaux par radio
Ne vous engagez pas sur une route inondée (ni à pied ou en voiture)



TEMPÊTE ORAGE NEIGE VERGLAS

Limitez vos déplacements
Mettez à l'abri ou fixez les objets susceptibles d'être emportés
Abritez-vous hors des zones boisées
Débranchez les appareils électriques



CANICULE GRAND FROID

Canicule
Buvez beaucoup d'eau (pas d'alcool) et évitez les efforts physiques intenses
Maintenez votre habitation à l'abri de la chaleur
Grand froid
Mettez des vêtements chauds
Maintenez un niveau d'activités physiques en évitant les efforts importants
Aérez votre logement (prévention aux intoxications au monoxyde de carbone)



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Témoin d'un accident
Donnez l'alerte aux services de secours
Protégez la zone pour éviter un sur-accident

Fuite de produit/Nuage toxique
Ne touchez pas le produit
Quittez la zone de l'accident
Confiniez-vous : fermez portes et fenêtres, bouclez les entrées d'air



MOUVEMENT DE TERRAIN

A l'extérieur
Éloignez-vous de la zone dangereuse en gagnant les hauteurs les plus proches ou en rentrant dans un bâtiment solide
A l'intérieur
Coupez gaz et électricité
Évacuez en cas de craquement inhabituel et inquiétant

Les services publics liés à l'environnement en Vendée

1. DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL) - UNITÉ TERRITORIALE - VENDÉE

- **Rôle** : est responsable de la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'environnement, d'aménagement et de logement. Elle s'occupe notamment de la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité.
- Bât A2, Cité administrative Travot, 10 rue du 93ème RI, 85000 La Roche-sur-Yon
- **02 51 47 76 00**
- ud85.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr

2. SERVICE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

- **Rôle** : régule les industries afin de minimiser leur impact environnemental. Il délivre les autorisations nécessaires et effectue des contrôles pour s'assurer du respect des normes.
- 29 rue Delille, 85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9
- **02 51 36 72 65**
- pref-icpe@vendee.pref.gouv.fr

3. DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP)

- **Rôle** : veille à la protection de la santé publique, de la sécurité et de la qualité de l'environnement. Elle intervient notamment sur les questions de nuisances sonores et de qualité de l'air.
- Boulevard du Maréchal Leclerc, 85021 La Roche-sur-Yon CEDEX
- **02 51 47 10 00**

L'eau

L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement correspond à la collecte ou l'évacuation et au traitement des eaux usées (eaux des toilettes, de la cuisine, du lave-linge...). **Ces eaux ne peuvent pas être rejetées telles quelles dans l'environnement.**

Critère	Assainissement collectif	Assainissement non collectif
Définition	Système centralisé où les eaux usées sont collectées via un réseau de canalisations et traitées dans une station d'épuration avant d'être rejetées dans l'environnement.	Système où chaque habitation traite ses propres eaux usées à l'aide de dispositifs individuels comme les fosses septiques ou les microstations d'épuration.
Enjeux	Extension et modernisation des réseaux pour répondre à la croissance urbaine Coûts élevés d'installation et de maintenance.	Responsabilité des propriétaires pour l'installation et l'entretien. Nécessité de contrôles réguliers pour assurer la conformité aux normes.



Pour savoir si votre habitation se situe dans une zone d'assainissement collectif ou non collectif, vous pouvez prendre contact avec le service assainissement de la Communauté de communes, au **02 51 57 14 23**.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Communauté de communes du Pays de Pouzauges exerce la compétence assainissement collectif des eaux usées depuis le **1er janvier 2019**.

Dans ce cadre, ses missions portent sur :

- La collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites,
- L'accompagnement des usagers dans leur raccordement au réseau public,
- Le contrôle des raccordements,
- L'entretien des réseaux.

La gestion des ouvrages et le fonctionnement du réseau sont confiés par délégation de service public à **Veolia**.
Contact : Véolia 0 969 323 529 (non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 18h
Urgences techniques 7j/7 - 24h/24

Démarches

Si votre habitation est desservie par un réseau public de collecte des eaux usées, vous devez vous y raccorder. Avant tout raccordement, une demande doit être déposée à la Communauté de communes.

Lors d'un nouveau raccordement, l'usager devra s'acquitter de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (tarif en vigueur au 1er mars 2023 : 1500 €).

Formulaire : <https://www.paysdepouzauges.fr/vivre-et-habiter/assainissement/assainissement-collectif/>

Contrôle lors d'une vente immobilière

Depuis le 1er mars 2024, des évolutions tarifaires ont eu lieu pour les contrôles d'assainissement réalisés dans le cadre d'une vente immobilière. Un prestataire a été retenu pour réaliser ces contrôles, que ce soit en réseau collectif ou non collectif.

La collectivité prend en charge 30 % du coût réel du contrôle ou de la contre-visite.

Désormais, toute demande de contrôle de vente doit être effectuée auprès de la Communauté de communes.

Formulaire : <https://www.paysdepouzauges.fr/vivre-et-habiter/assainissement/assainissement-collectif/>

Les tarifs en vigueur sont indiqués sur le formulaire.

Facturation

La Communauté de communes a passé une convention avec **Vendée Eau** pour réaliser la facturation de la collecte et du traitement des eaux usées auprès des abonnés. Cette facturation est associée aux factures d'eau potable et celle-ci est réalisée : en juillet de l'année en cours et janvier de l'année n-1.

Pénalités

La collectivité pourra appliquer une **pénalité financière** dans les cas suivants :

- Contrôle d'assainissement de bon fonctionnement, branchement neuf ou de vente présentant une **non-conformité non suivie de travaux sous un délai d'un an**,
- **Refus de contrôle**, à la suite de la sollicitation de la collectivité ou de son prestataire.

Les usagers faisant l'objet d'une pénalité sont tenus de réaliser des travaux de mise en conformité de leur installation dans un délai d'un an. Passé ce délai, de nouvelles pénalités sont appliquées.

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Pour **maintenir la qualité de l'eau et protéger les rivières**, la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est devenue une compétence des intercommunalités en 2018.

La commune de Saint-Mesmin est située sur le **bassin versant** de la Sèvre Nantaise.

La compétence de gestion des milieux aquatiques a été déléguée au syndicat de bassin versant : **l'Établissement public territorial du bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise** qui est chargé de :

- **L'entretien et de l'aménagement** des cours d'eau et des plans d'eau,
- **La protection et la restauration** des sites, ainsi que des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des zones boisées environnantes,
- **L'aménagement** d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- **La défense contre les inondations.**

Une taxe GEMAPI (ou aquataxe) est prélevée tous les ans par la Communauté de communes et reversée aux deux syndicats de bassins afin de financer l'entretien des cours d'eau.

Établissement public territorial du bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise

Adresse : Moulin de Nid d'Oie, 10 bis route de Nid d'Oie, CS 49405, 44194 Clisson Cedex

Téléphone : 02 51 80 09 51



ZOOM SUR LES MICROPOLLUANTS

Un micropolluant est une substance minérale ou organique, synthétique ou naturelle, susceptible d'engendrer des effets indésirables sur les milieux aquatiques et la santé humaine, **même à de très faibles concentrations** : l'équivalent d'un morceau de sucre dans une piscine olympique !

La présence des micropolluants dans l'environnement est, au moins en partie, **due à l'activité humaine** : rejet des établissements industriels et artisanaux, agriculture, pollution urbaine, activités domestiques.

Faiblement biodégradables, les micropolluants s'accumulent dans l'environnement et tout au long de la chaîne alimentaire.

Vaisselle, lessive, soins du corps, produits de bricolage... : beaucoup de produits utilisés chaque jour à la maison en contiennent. Lorsque nous nettoyons, prenons notre douche, tirons la chasse, ces substances s'en vont dans les canalisations des eaux usées pour être conduites jusqu'à une station d'épuration qui ne les retient qu'en partie. **Elles se retrouvent alors dans les barrages, les cours d'eau, les nappes souterraines** d'où provient l'eau potable.

Quelles solutions contre les micropolluants ?

En tant que consommateurs, nous pouvons tous agir pour l'environnement en adoptant les bons gestes :

- Réduire les doses et respecter les fréquences d'utilisation,
- Éviter les produits dangereux,
- Privilégier les produits écologiques,
- Apporter les produits dangereux en déchèterie,
- Ramener les médicaments inutilisés à la pharmacie ou en déchèterie.

Le bois

LA CHARTE FORESTIÈRE ET LES AIDES À LA PLANTATION DE HAIES

Élaborée par la Communauté de communes en 2017

Objectifs : Accompagner une gestion forestière plus adaptée, instituer une gestion durable des haies et une gestion différenciée des espaces verts communaux, et contribuer à préserver le patrimoine génétique de variétés anciennes d'origine locale.

Actions

- Financement des plantations de haies,
- Accompagnement des agriculteurs au travers de plans de gestion durable des haies,
- Conduite d'actions de sensibilisation et de valorisation du bois local, comme la Semaine du bois local, en octobre.

Aides (voir paysdepouzauges.fr)

- Plantation de haies bocagères sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (Agriculteurs)
- Plantation de haies bocagères sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges (Particuliers)



L'association Bocage d'Avenir du Pays de Pouzauges



C'est une organisation dédiée à la préservation et à la valorisation du paysage bocager du territoire qui a pour objectif principal de collecter des fonds privés pour financer l'entretien des haies bocagères. Les agriculteurs qui adhèrent à l'association bénéficient d'un soutien pour la gestion durable de leurs haies, contribuant ainsi à la biodiversité, à la qualité de l'eau, à la capture du carbone, et à la lutte contre l'érosion.

Tél. 02 51 57 14 23

E-mail : bocagedavenir@paysdepouzauges.fr

Adresse : MIPP la Fournière – 85700 Pouzauges

LE TIERS-LIEU « LES SENS DU BOIS »

Ce lieu a pour ambition d'accueillir des porteurs de projets dans le domaine du travail du bois. C'est aussi un lieu ressource, de formation et de sensibilisation, à destination du grand public, des demandeurs d'emploi et des scolaires.

Cette **manufacture de proximité** est un tiers-lieu

- Dédié à la production, offrant des espaces de travail mutualisés et des machines partagées pour les entrepreneurs, artisans et petites entreprises,
- Qui vise à soutenir l'innovation et le développement économique local en permettant aux professionnels de collaborer et de monter en compétences.

Contact : 07 84 17 00 72

Adresse : 9, rue Montifaut – 85700 Pouzauges

E-mail : contact@manufacture-lessensdubois.fr

Site internet : <https://manufacture-lessensdubois.fr/>



Les énergies renouvelables

La Communauté de communes du Pays de Pouzauges a validé son **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** en février 2021. Celui-ci fixe des objectifs de réduction des consommations d'énergie et de déploiement des énergies renouvelables sur le territoire :

1. Consommations énergétiques du territoire
 - o = 700 GWh/an (2014) → **Objectif 2050 = 300 GWh/an**
2. Productions énergétiques du territoire :
 - o 3% de l'énergie consommée sur le Pays de Pouzauges (tous secteurs confondus) est couverte par une production locale → **Objectif 2050 : 130 GWh/an d'énergie renouvelable produite localement.**

Parmi les actions inscrites au Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays de Pouzauges, on trouve notamment :

- Le développement des mobilités douces,
- Le développement de l'économie circulaire,
- Le développement des énergies renouvelables,
- L'amélioration de l'efficacité thermique des bâtiments,
- La réduction du gaspillage alimentaire et la promotion du « manger local », etc.



L'association du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)

Mission : promotion du développement durable et l'éducation à l'environnement. Le CPIE mène divers projets pour préserver la biodiversité, sensibiliser le public et accompagner les collectivités locales, les habitants, les acteurs économiques et les écoles dans leurs démarches environnementales.

Adresse : La Bernardière, 85700 La Flocellière

Téléphone : 02 51 57 77 14

E-mail : contact@cpie-sevre-bocage.com



Massage Bien Être
Tête et haut du corps
06.51.87.07.67
4 La Grossière
85700 Saint Mesmin

www.lesensdesoi.com

Eachlia vous accueille sur RDV uniquement

Associations

ASSOCIATIONS SPORTIVES



LES FOUS DU VOLANT

Badminton

Le club de badminton « Les Fous du Volant », c'est :

- Une quarantaine d'adhérents ;
- 7 terrains de badminton ;
- 1 à 2 créneaux par semaine, le mardi (à partir de 20h) et le lundi (à partir de 19h30, ouverture de la salle en fonction du nombre de joueurs disponibles) ;
- 1 cotisation annuelle : adulte 30 €, jeunes à partir de 11 ans, selon niveau 20 € ;
- des rencontres amicales avec d'autres clubs de badminton 1 fois par mois (Moncoutant, Bressuire, Combrand, le Boupère, la Flocellière...) ;
- 1 montée/descente 1 fois par mois ;
- 1 tournoi interne au club en décembre, 1 tournoi de fin de saison ouvert à tous.

Contact : Solenne RAINEREAU, présidente
Tél. 06 36 99 68 37

E-mail : lesfousduvolantstmesmin@gmail.com



PBFC

Football

Club de football regroupant 5 communes (Réaumur, Pouzauges, Chavagnes les Redoux, Le Tallud et Saint Mesmin).

Cette structure permet de pratiquer du football pour tous (garçons/filles, foot adapté, foot en marchant ou encore le futsal...) et à tous les niveaux (régional et départemental dans toutes les catégories). Le club compte environ 560 licenciés.

La structure de Saint-Mesmin est indispensable pour le bon fonctionnement, car c'est le seul site qui offre 2 terrains herbe de qualité au même endroit (intéressant pour les entraînements seniors à 60 joueurs).

Contact : Jérôme PAQUEREAU, coordinateur
Tél. 06 22 25 47 33

E-mail : jrme.paquereau@gmail.com



LA SAINT HUBERT

Chasse

Contact : Michel PICARD, président
Tél. 07 71 12 02 12

E-mail : michel.picard87@orange.fr



GYM VOLONTAIRE

Gymnastique

Une heure de sport à la salle Le Bocage tous les mercredis soir afin de garder la forme.

- 17h30 cours de Pilates
- 19h cours de Gym tonique

Les inscriptions sont toujours possibles aux heures de cours.

Ces cours sont toujours assurés par une animatrice diplômée D.E.

Contact : Marie BERTIN, présidente
Tél. 06 84 14 60 48

E-mail : marie.bertin67@orange.fr



PSCM

Palets de fonte

Le club compte une soixantaine d'adhérents et fait partie du Sport en Milieu Rural.

Les entraînements sont le jeudi soir à la salle des Halles de 20h à 22h15.

Les matchs de championnat se déroulent le vendredi soir aux Halles à 20h15.

Le concours (ouvert à tous) a lieu tous les ans le 1er samedi de mars.

Contact : Sébastien TETEFOLLE, président
Tél. 06 72 26 52 63

E-mail : sebastien.tass@gmail.com



LA GAULE DES MORINEAUX

Pêche

L'association s'adresse à tous les amateurs de pêche.

L'ouverture de l'étang a lieu le 24 février.

L'alevinage 2024 est de 887 kg de gardons, 100 kg de brochets, 26 kg de tanches, 2 carpes (une de 13,5 kg et une de 13,3 kg) et 3 amours blancs (13 kg, 12 kg et 9 kg).

Contact : Sébastien GERFFARD, président
Tél. 06 43 14 39 54

E-mail : sebastiengeffard@orange.fr



CSPMV

Pétanque

Le C.S.P.M.V (Club Sauvage Pétanquiste Mesminois le Vieux) est inscrit depuis septembre 2013 dans le journal des associations.

Le terrain de pétanque se situe à la gare de St Mesmin au fond du parking, il fait 52 mètres de long et 17 mètres de largeur.

La pétanque tout au long de l'année, quand le temps le permet mais principalement entre début avril et fin octobre.

Cela peut-être en semaine mais souvent les adhérents se retrouvent le vendredi soir, samedi et dimanche après-midi.

Le terrain est ouvert aux personnes extérieures de l'association sous réserve de respecter les lieux.

2 concours ouverts à tous sont organisés dans l'année.

Contact : Noël MAUPILLIER, président

Tél. 06 41 97 27 29

E-mail : johannenono@outlook.fr



ASPP

Sentiers du Pays de Pouzauges

Mission : création, entretien et balisage des sentiers de randonnée sur le territoire. Elle fédère les associations de randonnée et les communes locales pour gérer efficacement les circuits de Promenade et Randonnée (PR) et les Grandes Randonnées (GR®).

L'ASPP est également associée à la Fédération Française de Randonnée Vendée et coordonne les calendriers de randonnées publiques.

Contact : Jean-Paul BOISSONNOT, président

Tél. 06 08 65 99 58

E-mail : aspp85700@orange.fr



LES SPORTIFS EN CHEMIN

Randonnée

L'association réunit marcheurs, joggeurs, VTTistes et cavaliers sur les sentiers de la commune et une équipe s'occupe également de l'entretien pour que chacun puisse continuer à les emprunter et en profiter pleinement.

Une sortie pour tous est organisée un dimanche matin en mars à la découverte ou redécouverte des sentiers de la commune.

L'association participe également à l'organisation de La Joséphine au mois d'octobre.

Contact : Christelle BITEAU, présidente

Tél. 06 89 65 29 34

E-mail : lessportifsenchemin@gmail.com



SMMTT

Tennis de table

Le club de Tennis de table propose une activité en loisir et compétition. Les entraînements ont lieu le jeudi soir à partir de 19h jusqu'à 22h à la salle de sport et les compétitions le dimanche matin.

Contact : Albin AUMONT, président

Tél. 06 76 82 44 64

E-mail : stmmtennisdetable@gmail.com

ASSOCIATIONS LIÉES A LA CITOYENNETÉ



UNC

Les anciens combattants et soldats de France

Association référence du monde combattant. Elle rassemble les soldats d'hier, d'aujourd'hui et de demain ainsi que tous ceux, y compris ceux qui n'ont jamais porté l'uniforme, qui partagent nos valeurs: solidarité, civisme, patriotisme, mémoire, transmission,...

Chaque citoyen peut adhérer à notre association sans restriction.

L'association anime les commémorations du 8 Mai et du 11 Novembre.

Contact : Jean-Pierre ROY, président

Tél. 07 69 26 85 40

E-mail : jp-chantal.roy@hotmail.fr

ASSOCIATIONS DE LOISIRS



À TRAVERS CHANTS

Chorale

La chorale rassemble 46 choristes qui se retrouvent chaque mercredi matin, sous la direction du chef de cœur Michèle LAPORTE pour profiter des bienfaits que leur apporte le chant choral (libérer les émotions, évacuer le stress, améliorer ses capacités respiratoires, soulager le dos, prendre confiance en soi).

Au fur et à mesure le nouveau répertoire s'étoffe, se diversifie, ce qui permet de donner au cours de l'année des concerts et des animations (club, maison de retraite, associations).

Vous souhaitez passer du bon temps en chantant, venez nous rejoindre chaque mercredi matin de 10h00 à 11h30 salle "Le Bocage" à Saint-Mesmin. Les premières séances sont offertes.

Contact : Michel BOUREAU, président

Tél. 06 74 42 51 64

E-mail : miboureau1@free.fr



L'EXCUSE

Club de Tarot

Le championnat commence le 1er septembre pour se terminer le 7 juin. Les soirées ont lieu le vendredi tous les 15 jours à la salle de l'Hermitage à partir de 20h30.

L'association compte 26 joueurs, dont 4 nouveaux.

Cette année 2024, première fois depuis le COVID, nous avons organisé un concours ouvert à tous en janvier.

Contact : Guy-Marie JAULIN, président

Tél. 06 30 26 67 42

E-mail : jaulin.guy-marie@wanadoo.fr



FESTI'MUSIC

L'association a pour but d'organiser des événements sportifs et/ou culturels sur la commune avec deux événements majeurs par année :

- Fête de la musique avec différents groupes de musique, service d'un repas moules/frites + participation au feu d'artifice
- Tournoi de mölkky

De plus, l'association a aussi une activité de location de matériel.

Contact : JESSICA PARREAU, présidente

Tél. 06 72 68 09 74

E-mail : jessica.parreau@gmail.com



LES AÎNÉS DE SAINT-MESMIN

Club Loisirs Détente

L'association a pour objet de créer et de resserrer des liens d'amitié entre les adhérents, permettant ainsi de réduire les temps de solitude propre à chacun et permettre aux plus âgés de se retrouver pour passer des moments agréables.

Des activités conviviales sont organisées : après-midi de jeux (belote, tac-tik, scrabble, triomino, etc), boules, marche, dictée et, en fin d'année, une soirée téléthon ouverte à tous.

Contact : Bernard PASQUEREAU, président

Tél. 02 51 91 25 87

E-mail : bernard.pasquereau0475@orange.fr



FAMILLES RURALES

Atelier Loisirs Créatifs

Temps pour soi, pour fabriquer des créations uniques, tester des nouveautés, découvrir de nouvelles techniques. 1 à 2 fois par trimestre, salle de l'Hermitage. Pour exemples : art floral sur un cercle de bois, fabrication de monstres et fantômes avec les enfants, lanternes de Noël à partir de cadres photos.

L'association propose aussi diverses manifestations : fête de Noël, loto. Des grands jeux en bois sont disponibles à la location pour une journée ou un week-end.

Contact : Odile BITEAU, présidente

Tél. 06 32 24 03 37

E-mail : philippe.biteau271@orange.fr



FAMILLES RURALES

Patchwork

Une dizaine de couturières proposent des idées de réalisations en utilisant différentes techniques d'assemblage. Chaque lundi de 14h à 16h30, salle de l'Hermitage. Un café clôture la soirée.

Contact : Agnès AUDOUIN, référente

Tél. 06 38 36 63 58

E-mail : birodouin@gmail.com



L'ÉCHO DES 2 RIVES

Sonneurs de trompe de chasse

L'ECHO DES DEUX RIVES est une association musicale discrète, mais parfois bruyante de sonneurs de trompes de chasse. Créer en 2014 par des amoureux de la trompe, l'association est actuellement composée de huit sonneurs actifs. Notre groupe se propose pour animer diverses fêtes (marche gourmande, mariage, fête de la musique...).

N'hésitez pas à nous contacter ou à nous rejoindre.

Contact : Christophe CARTEAU, président

Tél. 06 17 83 48 05

E-mail : lechodes2rives@gmail.com



VARIÉTÉS DANSES

L'association existe depuis 30 ans.
Elle met en place des séances de cabaret dans la commune de Saint-Mesmin.
Le temps de 8 soirées, les acteurs proposent divers numéros (sketchs, danses, chansons,...).
L'association fait ensuite don d'une partie de ses bénéfices pour aider une association.

Contact : Didier AUGEREAU, président
Tél. 06 83 70 38 55
E-mail : v.danses-stmesmin@outlook.fr



LA CAVE A JEUX

Ludothèque

La Cave à Jeux, c'est quoi ?

- Une structure qui vous permet d'emprunter des jeux de société à la manière d'une bibliothèque
- Un lieu de partage où se déroulent des permanences où petits et grands peuvent découvrir des jeux et jouer sur place, en famille ou entre amis.

Une adhésion annuelle est demandée par famille.

Contact : Vincent DURIEUX, président
Tél. 06 74 99 46 02
E-mail : lacaveajeux85@gmail.com

Équipements sportifs et culturels communaux

BIBLIOTHÈQUE "PAGES MAGIQUES"



Place de l'église - Tél. 02 51 64 73 95 - E-mail : accueil@saintmesmin.com

Ses activités sont assurées par une équipe de bénévoles,
Son animation est coordonnée par le **Service Lecture Publique** de la Communauté de communes.

Horaires d'ouverture : Le mercredi 15h30/18h00, Jeudi 16h30/18h30, Samedi 10h/12h.

Pendant la période estivale voir les horaires sur le site internet <https://biblio.paysdepouzauges.fr/>

Modalité d'accès

L'accès aux bibliothèques et la consultation de documents sur place sont gratuits et ouverts à tous.

Pour l'emprunt de documents, une inscription (avec justificatif de domicile) est requise. L'abonnement annuel, familial ou individuel, est fixé à 10€ (gratuit pour les moins de 16 ans).

Il donne accès à l'ensemble des bibliothèques du réseau, ainsi qu'à la bibliothèque du Centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) Sèvre et Bocage, à Sèvremont, qui dispose d'ouvrages liés à l'environnement ou l'alimentation.

Un fonds de plus de 80.000 ouvrages !

Littérature jeunesse, romans, BD, mangas, documentaires, mais aussi CD ou DVD, n'hésitez pas à demander conseil auprès des bénévoles.

Des liseuses numériques peuvent également être empruntées.

Activités

Pendant les vacances scolaires, les bénévoles proposent aux enfants des activités. N'hésitez pas à vous renseigner aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

- Bébés lecteurs
- Mercredi, compter pour les enfants de 3 à 6 ans
- Contes, bricoles et compagnie pour les enfants de 7 à 11 ans
- Prix littéraire
- Partir en livres : Manifestation annuelle du livre Jeunesse, au début du mois de juillet
- Nuit de la lecture, manifestation annuelle en janvier
- Expositions, spectacles, rencontres d'auteurs, ateliers, animation jeux vidéo....

Catalogue des ouvrages, programme des animations sur <https://biblio.paysdepouzauges.fr/>



**SALLE
OMNISPORTS**

Complexe
sportif

Impasse Joseph Cousin – 85700 Saint-Mesmin
Accès sous la responsabilité des présidents d'association.
Planning annuel suivi par l'adjoint en charge du sport.



**CITY
STADE**

Terrain
multisports

Place du champ de foire – 85700 Saint-Mesmin
Accès tout public.
Règlement de fonctionnement affiché sur place.



**TERRAIN DE
FOOTBALL**

Principal

Rue du stade – 85700 Saint-Mesmin
Accès : association de football PBFC.



**TERRAIN DE
FOOTBALL**

Entraînement

Rue du stade – 85700 Saint-Mesmin
Accès : tout public.

Équipements sportifs et culturels intercommunaux

LE MANOIR DES SCIENCES DE RÉAUMUR



Le Manoir des Sciences de Réaumur est un centre d'interprétation situé à Réaumur, en Vendée. Il est dédié à la vie et aux travaux de René-Antoine Ferchault de Réaumur, un grand savant du XVIII^e siècle connu pour ses contributions à la physique et au naturalisme. Le manoir propose une expérience enrichissante pour les passionnés de sciences, les familles et les curieux de tous âges.

Activités et services

- Expositions permanentes : Découvrez les inventions et les découvertes de Réaumur, notamment le thermomètre à alcool.
- Visites interactives : Manipulez, testez et explorez les sciences à travers des dispositifs interactifs.
- Jardins : ils offrent un cadre paisible et éducatif.
- Ateliers et animations : Participez à des ateliers scientifiques et à des événements spéciaux tout au long de l'année.

8 rue E. A. Ferchault de Réaumur, 85700 Réaumur
Tél. 02 51 57 99 46
Site web : <https://manoirdessciencesdereaurmur.fr>
Distance de Saint-Mesmin : 16 min

LE CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE POUZAUGES

Caractéristiques

- Trois bassins : un bassin sportif de 25 mètres, un bassin ludique avec toboggan et un bassin nordique chauffé toute l'année,
- Engagement environnemental : utilisation d'une chaudière bois, éclairage LED et récupération des eaux de vidange.

Activités

- Pour les enfants et les jeunes
 - Bébés nageurs : pour les tout-petits, afin de les familiariser avec l'eau,
 - Jardin aquatique : activités ludiques pour les jeunes enfants,
 - École de natation : apprentissage et perfectionnement pour les enfants et les adolescents.
- Pour les adultes
 - Cours de natation : apprentissage et perfectionnement,
 - Aquagym : exercices de gymnastique dans l'eau pour améliorer la condition physique,
 - Aquabike : séances de vélo aquatique pour un entraînement cardio complet,
 - Aquatraining : entraînement intensif combinant plusieurs exercices aquatiques,
 - Aquaphobie : séances pour aider à surmonter la peur de l'eau.
- Activités de remise en forme
 - Bodyaqua : entraînement musculaire dans l'eau,
 - Aqualatina : cours de danse aquatique inspiré des rythmes latins,
 - Vélaquagym : combinaison de vélo et d'exercices de gymnastique dans l'eau.



8 rue Buffon, 85700 Pouzauges
Téléphone : 02 51 57 04 33
Distance de Saint-Mesmin : 15 min



LE CENTRE CULTUREL DU PAYS DE POUZAUGES : L'ECHIQUIER

Activités et services

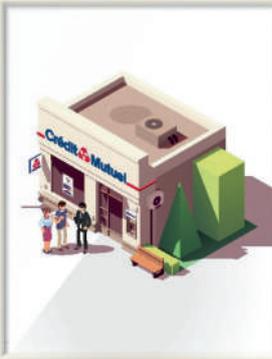
- **Théâtre** : spectacles variés pour tous les âges,
- **Cinéma** : projections de films récents, avant-premières et cinéma d'art et d'essai,
- **Expositions** : art contemporain, photographie et plus encore,
- **Événements spéciaux** : conférences, animations, et ateliers.

14 La Fournière, 85700 Pouzauges

Tél. 02 51 61 46 10

Site web : <https://www.echiquier-paysdepouzauges.fr/>

Distance de Saint-Mesmin : 16 min



**AU PLUS PRÈS DE VOS PROJETS,
AU PLUS PRÈS DE VOUS.**

**1 AGENCE À VOTRE SERVICE
À SAINT-MESMIN**
4 Place du Marché
85700 SAINT-MESMIN
Tél. 02 51 91 97 04
Email : 3901200@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel

CFOMO - RCS La Roche/Ven B 307 049 015 - Crédits photo : CMO, Getty Images. 04-2023.

Garde d'enfants

Les agréments pour devenir assistante maternelle sont délivrés par le **Conseil départemental**. Ce processus est supervisé par les services de la **Protection maternelle et infantile (PMI)**. L'agrément est valable pour une durée de cinq ans et peut être renouvelé sous certaines conditions.

AU DOMICILE D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE

Liste disponible en mairie, à la Maison de l'intercommunalité, Pouzauges, 02 51 57 88 56 - rpe@paysdepouzauges.fr ou sur le site internet www.vendee-enfance.fr

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone
MARTINEAU	Frédérique	3 rue des Boutons d'Or	02 51 91 99 25
JOUBERT	Fabienne	MAM Les Mesmi'chou - 4 avenue des Monts	02 51 91 28 23
THIBAUDEAU	Maryvonne	6 rue de la Source	
BARON	Nadia	5 rue des Rochettes	02 51 91 90 56
VINCENDEAU	Marine	MAM Les Mesmi'chou - 4 avenue des Monts	06 85 87 04 24
BOILEAU	Françoise	1 allée du Midi	02 51 91 26 34
METAY	Mélanie	6 impasse du Clos	06 86 83 55 69
GUILBAUD	Maud	40 avenue des Monts	02 51 57 04 83
MARCOUX	Sophie	2 Purchain	06 01 84 89 85
JOUBERT	Fridoline	MAM Les Mesmi'chou - 4 avenue des Monts	06 79 26 80 37

AU DOMICILE DES PARENTS

Pour la garde d'enfants à domicile, plusieurs options sont disponibles :

- ADMR** : l'ADMR propose des services de garde d'enfants à domicile sur l'ensemble des communes du Pays de Pouzauges,
- Relais Petite Enfance** : le Relais Petite Enfance peut vous fournir des informations sur les différents modes de garde et vous transmettre la liste des assistants maternels agréés.

DANS UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

C'est un lieu d'accueil pour les jeunes enfants, géré par plusieurs assistants maternels agréés. Contrairement à la garde à domicile, les enfants sont accueillis dans un espace commun spécialement aménagé.

Une MAM peut accueillir entre 2 et 4 assistantes maternelles, qui peuvent avoir un agrément pour 4 enfants maximum par professionnelle.

Animations «Bébés lecteurs» à la bibliothèque

Activité où des livres, comptines et jeux sensoriels sont utilisés pour éveiller les tout-petits, pour initier les enfants de 6 mois à 3 ans à la lecture et au langage.

Renseignez-vous à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture.

Relais Petite Enfance (RPE)

Les Relais Petite Enfance (RPE) ont trois missions principales :

- Informer et accompagner les familles : aider les parents à trouver des modes d'accueil adaptés et les informer sur leurs options,
- Soutenir les professionnels : conseiller les assistants maternels et organiser des ateliers pour les enfants,
- Professionnaliser : faciliter l'accès à la formation continue et promouvoir le métier d'assistant maternel.

Maison de l'intercommunalité

La Fournière - 85700 Pouzauges

02 51 57 88 56 - rpe@paysdepouzauges.fr



Accueil périscolaire et de loisirs

14, rue de l'Hermitage

Tél. 02 51 61 77 91

E-mail : lespetitescanailles85@orange.fr

Facebook "ALSH Les Petites Canailles"

Un accueil périscolaire et de loisirs est un service destiné à accueillir les enfants en dehors des heures de classe.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'accueil périscolaire se déroule avant et après l'école. Il offre aux enfants un cadre sécurisé où ils peuvent participer à diverses activités éducatives et récréatives.

Objectifs : faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale des parents, et offrir aux enfants des activités ludiques et éducatives.

Exemples d'activités : jeux, aide aux devoirs, activités manuelles, sportives et culturelles.

ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs, souvent appelé centre de loisirs ou centre aéré, fonctionne principalement pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi. Il propose des activités variées aux enfants inscrits de manière régulière.

Objectifs : favoriser le développement personnel et social des enfants à travers des activités de loisirs éducatifs.

Exemples d'activités : ateliers créatifs, sorties, activités sportives, jeux collectifs.

Ces structures sont encadrées par des animateurs qualifiés et visent à offrir un environnement stimulant et sécurisé pour les enfants.

Association les petites canailles

Président : Sylvain PAILLAT

E-mail : asso.lpcstmesmin@gmail.com



ACCUEIL DE LOISIRS
LES PETITES CANAILLES



Des sites internet pour vous aider

Etre Parent 85

- Ce site fournit des informations complètes pour les parents en Vendée, couvrant des sujets tels que les aides, la santé, les loisirs et l'éducation.
- Site web : etreparent85.fr

Vendée Enfance

- Ce site propose des informations sur les structures d'accueil de la petite enfance en Vendée, ainsi que des contacts utiles pour les démarches administratives.
- Site web : vendee-enfance.fr

Écoles primaires

Les écoles primaires ont quatre missions principales :

- 1. Éducation de base** : enseigner la lecture, l'écriture, les mathématiques et introduire les langues vivantes.
- 2. Développement personnel et social** : favoriser la socialisation et inculquer des valeurs de citoyenneté.
- 3. Éveil et curiosité** : proposer des activités artistiques, sportives et des enseignements sur le monde.
- 4. Accompagnement personnalisé** : offrir du soutien scolaire pour aider les élèves en difficulté.



Âge	Niveau	Classe
3-4 ans	École maternelle	Petite section (PS)
4-5 ans	École maternelle	Moyenne section (MS)
5-6 ans	École maternelle	Grande section (GS)
6-7 ans	École primaire	Cours préparatoire (CP)
7-8 ans	École primaire	Cours élémentaire 1ère année (CE1)
8-9 ans	École primaire	Cours élémentaire 2ème année (CE2)
9-10 ans	École primaire	Cours moyen 1ère année (CM1)
10-11 ans	École primaire	Cours moyen 2ème année (CM2)



ECOLE « LES P'TITS MINOIS »

6 place du Carillon
 Directrice : Manon DURAND
 Tél. 02 51 91 95 52
 E-mail : ce.0850560x@ac-nantes.fr

APE

Présidente : Mélanie MÉTAY
ape.lesptitsminois@gmail.com



ECOLE « ETRE ET DEVENIR »

9, rue des Mauges
 Cheffe d'établissement : Sophie MOULÉVRIER
 Tél. 02 51 61 71 68
 E-mail : direction@ecoleetredevenir.fr
www.ecoleetredevenir.fr

OGEC

Présidente : Lolita CROUÉ
ecoleetredevenir@gmail.com



APEL

Présidente : Héloïse SOURISSEAU
apel.ecoleetredevenir@gmail.com



L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES (APE ET APEL) A PLUSIEURS FONCTIONS :

- 1. Représentation des parents** : l'APE représente les parents d'élèves auprès des instances de l'établissement scolaire, comme le conseil d'école ou le conseil d'administration.
- 2. Communication** : elle facilite la communication entre les parents et l'école, en informant les familles sur les activités, les événements scolaires et les décisions importantes.
- 3. Défense des intérêts** : l'APE défend les intérêts des élèves, veillant à leur égalité de traitement et à leur sécurité.
- 4. Organisation d'événements** : elle organise des événements pour lever des fonds, comme des kermesses, des ventes de gâteaux, ou des bourses aux livres.
- 5. Soutien scolaire** : certaines APE proposent des services de soutien scolaire ou des activités périscolaires pour aider les élèves dans leur parcours éducatif.

UN OGEC (ORGANISME DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE)

Il joue un rôle clé dans la gestion des établissements scolaires catholiques. Voici ses principales fonctions :

- 1. Gestion financière** : l'OGEC élabore et suit le budget de l'établissement, détermine les contributions familiales et gère les paiements des charges de fonctionnement (eau, électricité, etc).
- 2. Employeur** : l'OGEC est l'employeur des personnels de droit privé, comme les chefs d'établissement, les assistants de service, et les surveillants. Il s'occupe des contrats de travail, des salaires et des charges sociales.
- 3. Gestion immobilière** : l'OGEC assure l'entretien, la rénovation et la mise aux normes des locaux scolaires. Il gère également les équipements nécessaires à l'activité de l'établissement (photocopieurs, ordinateurs, etc).

Restaurant scolaire

Place de l'Eglise
Tél. 02 51 91 97 30

Repas préparés sur place par la cheffe-gérante Marie DELORME aidée de Patrice PRAT.

Inscription et tarifs : contacter la Mairie.

La municipalité de Saint-Mesmin a repris à sa charge le service de restauration scolaire depuis le 1er janvier 2018. Les élus ont souhaité l'aide d'un prestataire de services dans la préparation et la fourniture des repas, c'est l'entreprise Convivio qui a été attributaire du marché public depuis 2018. Le recours à une entreprise spécialisée permet d'apporter les compétences nécessaires à la sécurité alimentaire, les normes d'hygiène dont HACCP, la gestion du personnel (cheffe-gérante et aide-cuisinier) dont la formation, le recrutement, la gestion des absences, etc.



Code tarif	Objet	A compter du 01/09/2024
A	Repas enfant (classique)	4,47 €
B	Repas enfant (exceptionnel)	5,61 €
C	Repas enfant (absence ou présence non communiquée)	8,71 €
D	Repas adulte (professionnel)	7,24 €
E	Repas adulte (bénévoles pédibus)	2,72 €

* Tous les tarifs peuvent évoluer par délibération, merci de vous renseigner en Mairie.

La surveillance des enfants pendant le repas, la mise à disposition et l'entretien des locaux et du bâtiment sont des coûts portés par la commune sans impact sur les tarifs des repas.

Pédibus entre les écoles et le restaurant scolaire

C'est tout simple, ça marche comme un vrai bus, mais à pied. L'itinéraire des 2 lignes de Pédibus (1 par école) ses horaires sont programmés par la Mairie, qui est responsable de la gestion du restaurant scolaire et donc de la pause méridienne. L'enfant part de son école et fait le trajet vers sa destination avec ses camarades, sous la conduite d'adultes. Après le repas, le Pédibus ramène l'enfant à son école.

Chaque trajet, les 6 agents professionnels financés par la Commune (Mairie et Calypso) sont accompagnés de 5 bénévoles (retraités, élus et parents).



Le pédibus, un geste citoyen

Un peu de temps pour nos petits habitants ? : 10 min aller / 10 min retour.

Vous faites l'aller et le retour ou l'un ou l'autre.

Tél. 02 51 91 97 30



Collège Gaston Chaissac

28, rue du Vigneau - 85700 Pouzauges

Tél. 02 51 57 05 31

E-mail : ce.0850024p@ac-nantes.fr

- Élèves de la 6e à la 3e
- Langues vivantes : anglais, espagnol et allemand.
- Options : latin et section européenne espagnol.
- Atelier découverte d'une langue étrangère en 6e : espagnol ou allemand.
- Section sportive : handball.
- Activités périscolaires : UNSS, ateliers artistiques et culturels, chorale, galerie d'art, nombreux clubs entre 12h30 et 13h30, conseil de vie collégienne.
- Accompagnement des élèves : parcours personnalisés, pédagogie différenciée, complémentarité de la communauté éducative.

Collège Antoine de Saint-Exupéry

Rue du Bournigal - 85700 Pouzauges

Tél. 02 51 91 85 91

E-mail : college@clg-st-exupery.org

- Élèves de la 6e à la 3e
- Langues vivantes : anglais, espagnol et allemand.
- Section internationale : section franco-américaine avec un enseignement renforcé en anglais (10 heures par semaine) couvrant diverses disciplines.
- Section Langue et Culture Européenne (LCE) Anglais : approfondissement de l'anglais avec un focus sur la culture anglophone.
- Options : latin, théâtre en anglais, et divers ateliers culturels et artistiques.
- Activités périscolaires : clubs, sports, et projets culturels.

Lycée Notre-Dame de la Tourtelière

Rue Buffon, BP 20339 - 85700 Pouzauges

Tél. 02 51 57 16 00

E-mail : contact@lyceelatourteliere.fr

- Enseignement général : classes de seconde, première et terminale générale.
- Bac technologique : série STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion).
- Options facultatives : théâtre, latin, langue des signes française (LSF).
- Activités périscolaires : activités culturelles, sportives, et artistiques, ainsi que des clubs et ateliers divers.
- Programmes spécifiques : Dual Diploma (programme permettant d'obtenir un diplôme américain en parallèle du baccalauréat français).

Maison Familiale Rurale (MFR) de Pouzauges

44 Chemin des Puys, BP 262 - 85700 Pouzauges

Tél. 02 51 57 02 52

E-mail : mfr.pouzauges@mfr.asso.fr

- Découverte professionnelle : pour les élèves de 4ème et 3ème, avec des stages dans différents secteurs pour aider à l'orientation.
- Agriculture : Bac Professionnel Conduite et Gestion d'une Exploitation Agricole (CGEA).
- Gestion et administration : formation pour adultes en gestion d'entreprise et administration.
- Métiers spécifiques : formations qualifiantes pour des métiers comme conducteur de process ou conducteur de ligne.

Maison Familiale Rurale (MFR) de St-Michel Mont Mercure (Sèvremont)

Rue Godard - 85700 Saint Michel Mont Mercure

Tél. 02 51 57 81 81

E-mail : mfr@saintmichelmontmercure.com

- Métiers de l'alimentation : pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie, boulangerie.
- Hôtellerie-restauration : commercialisation et services en hôtel-café-restaurant, production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria), arts du service et commercialisation en restauration.
- Gestion et administration : gestion d'entreprise et administration pour adultes.

Relais-jeunes

27, rue du Commerce - 85700 Saint Mesmin

Le Relais-jeunes (ex-foyer des jeunes) est une structure ouverte aux 14-25 ans.

Elle a pour but la citoyenneté associative. Elle permet aux jeunes d'avoir la possibilité de prendre des responsabilités et de l'autonomie. Ils peuvent être accompagnés de l'animatrice jeunesse, salariée de l'association Familles rurales, pour effectuer des projets.

Le bâtiment est mis à disposition par la commune.

Animatrice : Stéphanie FAUCHOIS

Tél. 06 85 18 27 77

E-mail : afr.saintmesmin@orange.fr



Animations Jeunesse

Ce sont des activités proposées aux pré-adolescents (à partir de 11 ans) et aux jeunes pendant l'ensemble des vacances scolaires (tousaint, hiver, printemps, été) : des loisirs de qualité qui sont encadrés par des professionnels diplômés. De multiples activités sont imaginées pour répondre aux besoins des pré-ados et ados afin de leur permettre de partager en groupe des moments conviviaux... l'objectif éducatif étant, à long terme, d'encourager leur participation à d'autres temps de détente favorisant le développement de l'autonomie, la prise de responsabilités, l'apprentissage du "vivre ensemble".

Les activités ont lieu le vendredi soir et pendant les vacances scolaires au relais-jeunes ou en sorties. Elles sont encadrées par l'animatrice jeunesse, salariée de l'association Familles rurales.

Animatrice : Stéphanie FAUCHOIS

Téléphone : 06 85 18 27 77

E-mail : afr.saintmesmin@orange.fr

Le dispositif «Argent de poche»

Le dispositif "Argent de poche" offre la possibilité à des jeunes de 15 à 18 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité en contrepartie d'une indemnisation. Dans le cadre de leur mission, les jeunes sont encadrés par un adulte référent pédagogique et technique.

Les objectifs sont d'apporter aux jeunes une première expérience professionnelle, de les impliquer dans l'amélioration du cadre de vie de leur commune, de valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes et de les responsabiliser. Exemple de missions : désherbage, nettoyage de mobilier, nettoyage après travaux, arrosage, entretien parterre de fleurs et montage de la nouvelle structure de jeux de l'école publique.

Mairie 02 51 91 97 30



Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS est présidé par Madame la Maire, Anne ROY. Séverine DIGUET HERBERT, Vice-Présidente, préside le CCAS en l'absence de la présidente.

4 membres, non élus, ont été nommés en cohérence avec les compétences du CCAS :

- Le social (aide alimentaire, lien social, retour à l'emploi, aide),
- Les personnes âgées,
- La santé (compétence partagée avec le CIAS),
- Les autres compétences relatives à la petite enfance, l'enfance, ou bien encore la jeunesse, sont exercées par le conseil municipal.

La participation au CCAS implique le respect du secret professionnel, ainsi « Toute personne appelée à intervenir dans l'instruction, l'attribution ou la révision des admissions à l'aide sociale et notamment les membres des conseils d'administration des CCAS/CIAS, ainsi que toutes personnes dont ces établissements utilisent le concours, et les membres des commissions d'admission, sont tenus au secret professionnel ».

Les aides légales et facultatives

- L'**aide sociale légale** constitue une obligation pour la collectivité et un droit pour l'individu. Elle recouvre l'ensemble des prestations dont les conditions d'attribution sont fixées par la loi. Au titre de l'aide sociale légale, les CCAS participent à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale (RMI et RSA depuis la loi du 1er décembre 2008, APA, etc.) et à la domiciliation des demandeurs sans résidence stable.
- L'**action sociale facultative** relève de la libre initiative et d'une démarche volontaire des collectivités territoriales (secours d'urgence du C.C.A.S, plan canicule, actions de prévention, etc).

L'**Épicerie communautaire** a pour objectif d'aider les personnes en difficulté financière résidant dans les dix communes du Pays de Pouzauges.

- Produits de première nécessité à des prix avantageux pour les personnes en difficulté.
- Fonctionnement : assuré par des bénévoles du Secours catholique avec le soutien financier des CCAS des communes.

Centre d'activités des Lilas, 6 avenue des Sables, 85700 Pouzauges

Horaires d'ouverture : Jeudi matin

Tél. 02 51 57 11 41



Le registre des personnes vulnérables

Le registre des personnes vulnérables est un dispositif volontaire mis en place par les communes pour recenser les personnes fragiles ou isolées, comme les personnes âgées et les personnes handicapées. Voici les points clés :

- Objectif : faciliter l'assistance et la protection en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, épidémie),
- Inscription : volontaire, peut être faite par la personne concernée ou un tiers avec son accord,
- Critères : personnes de plus de 60 ans ou adultes handicapés,
- Confidentialité : les données sont strictement confidentielles et utilisées uniquement en cas de crise,
- Mise à jour : les registres doivent être régulièrement actualisés.

Ce dispositif permet d'assurer une intervention rapide et efficace pour protéger les personnes vulnérables en situation d'urgence en l'absence de famille à proximité.

Associations santé/social



L'ADMR (ASSOCIATION AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL)

Mission : propose des services qui incluent l'aide aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, ainsi que l'aide aux familles pour des tâches quotidiennes comme le ménage et les courses.

Présidente : Lydie RENAULT – secteur St Mesmin Montournais

Tél. 02 51 51 26 96

E-mail : chataigneraiepouzauges@admr85.org

L'ADAMAD (ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE)

Mission : propose des services de Soins infirmiers à domicile (SSIAD), équipe spécialisée Alzheimer (ESA), équipe d'appui en adaptation et réadaptation (EqAAR).

Tél. 02 51 47 95 26 - secteur Nord Est Vendée



L'ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG DU PAYS DE POUZAUGES

Mission : organise et promeut le don du sang dans la région. L'association organise régulièrement des événements pour encourager les dons et sensibiliser la communauté à l'importance de donner du sang.

Adresse : Hôtel de ville, 85700 Pouzauges

Tél. 06 18 61 38 49

L'ASSOCIATION «SECOURS CATHOLIQUE»

Mission : fournir un soutien aux personnes en difficulté financière à travers diverses initiatives. Cela inclut une épicerie solidaire offrant des produits de première nécessité à prix réduits, un accompagnement scolaire pour les enfants, des aides d'urgence financières, une boutique solidaire de vêtements et des permanences d'accueil et d'écoute.

Adresse : 6, Rue Fortuné Parenteau, 85700 Pouzauges

Tél. 02 51 57 11 41

E-mail : equipelocale.pouzauges@secours-catholique.org



L'ASSOCIATION «AMI» (ACCUEIL DE PERSONNES MIGRANTES)

Mission : accueil, entraide et soutien aux personnes migrantes, habitants du Pays de Pouzauges et de ses environs. Apprentissage du français, intégration, accompagnement social et juridique, sensibilisation.

Présidente : Sandrine BOTTON

E-mail : Ami.paysdepouzauges@gmail.com

Adresse : Pôle Associatif Intercommunal, 12 rue du Vieux Château, 85700 Pouzauges



L'ASSOCIATION «LES JOURS HEUREUX»

Mission : l'association «Les Jours Heureux» a pour mission principale d'apporter son concours à l'animation de la MARPA en accompagnant les résidents et le personnel dans diverses animations tout au long de l'année. Elle vise à créer un lien entre l'intérieur et l'extérieur de la MARPA, permettant aux résidents de participer plus facilement aux activités et de rencontrer des personnes extérieures.

Président : André BITEAU

Tél. 02 51 57 69 30

E-mail : marpa.arcenciel@wanadoo.fr

LA RÉSIDENCE AUTONOMIE ARC EN CIEL

(24 LOGEMENTS)

1 bis allée du Levant _ 85700 Saint-Mesmin

Tél. 02 51 57 69 30

Les résidences autonomes (ex Marpa) sont des ensembles de logements pour les personnes âgées. Ils comprennent à la fois des logements individuels et privatifs et des espaces communs dédiés à la vie collective (restauration, animations, etc.). À la différence des EHPAD, les résidences autonomes ne sont pas des établissements médicalisés et s'adressent à des personnes âgées autonomes.

4 résidences autonomes existent sur le Pays de Pouzauges, elles sont gérées par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays de Pouzauges depuis le 1er janvier 2019.



L'Office de Tourisme du Pays de Pouzauges

Mission : l'équipe de l'Office de Tourisme se mobilise tout au long de l'année pour satisfaire aussi bien les vacanciers que la population locale. Ouverture au public sur 240 jours de l'année : 5 jours sur 7 en hiver et 7j/7j en été, un accueil en 3 langues étrangères : anglais, allemand, espagnol. Un site internet et des brochures adaptées aux clientèles françaises et étrangères.

30 Place de l'Eglise - 85700 Pouzauges

Tél. 02 51 91 82 46

E-mail : accueil@tourisme-paysdepouzauges.fr

Le château de Saint-Mesmin

79380 Saint-André-sur-Sèvre

Tél. 05 49 80 17 62

E-mail : contact@chateau-saintmesmin.com

Ce **site touristique remarquable** est géré par le syndicat mixte du château de Saint-Mesmin, qui réunit les conseils départementaux de la Vendée et des Deux-Sèvres, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges et la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.



Les premières fortifications médiévales datent des années 1370. Le domaine dépendait alors de la seigneurie de Parthenay. Au cours des siècles, le château a appartenu à plusieurs familles. Il a essentiellement servi de lieu de résidence. Le donjon, érigé au XV^{ème} siècle, culmine à 28 mètres de hauteur et offre une superbe vue sur la campagne environnante.

Circuit de bourg :

La Balade «Sur les pas de Georges Simenon»

Une balade sur les pas de Georges Simenon, écrivain belge francophone, célèbre romancier de la collection des "Maigret", qui a habité à Saint Mesmin de 1942 à 1944. Ce circuit de 3.5 km qui vous permettra découvrir le bourg de St Mesmin. Le départ se fait Place de l'Église.

Circuit libre



Les gîtes et chambres d'hôtes*

CHAMBRE D'HÔTES

LE POTAGER DE TCHIA

Tchia DRONNEAU
3, Le Champ de la Croix
SAINT MESMIN
Tél. 06 50 18 74 27

LE LOGIS DES MARMENIÈRES

Chantal JEANNEAU
Les Marmenières
SAINT MESMIN
Tél. 02 51 92 31 20
06 14 64 60 00

LA CHEMILLARDIÈRE

Valérie PIZON
4, La Chemillardière
SAINT MESMIN
Tél. 02 51 57 98 93

LES 15 CHÊNES

Rémi MAURE
10, La Grande Branle
SAINT MESMIN
Tél. 07 88 96 69 79

CHEZ JACQUES

Evelyne TARTEAU
27, rue des Mauges
Saint Mesmin
Tél. 02 51 91 27 12



MEUBLÉS DE TOURISME

GÎTE LA COLTIÈRE

Joseph SOULARD
La Coltière
SAINT MESMIN
Tél. 02 51 91 25 80

GÎTE DE LA FECLEVAL

Stéphanie RABUSSEAU
8, rue du Commerce
SAINT MESMIN
Tél. 06 85 65 04 91

GÎTE LA PETITE MAISON

Joseph SOULARD
La Coltière
SAINT MESMIN
Tél. 02 51 91 25 80
06 36 88 18 29

LE PETIT MANCHOT VENDÉEN

Henri et Francine PÉRAU
9 bis, rue de l'Hermitage
SAINT MESMIN

GÎTE PETITE MAISON LE CHARME DE L'ANCIEN

Jacky ARNOU
18, rue Beauséjour
SAINT MESMIN
Tél. 07 87 78 72 58

GÎTE CHEZ LILI

Annette DURAND
3, La Haute Chagnais
SAINT MESMIN
Tél. 06 72 68 59 49

GÎTE NOLAN

Bruno CROUÉ
1, Les Ronces
SAINT MESMIN
Tél. 02 51 91 26 04

LA LOGE

Chantal JEANNEAU
Les Marmenières
SAINT MESMIN
Tél. 02 51 92 31 20
06 14 64 60 00

GÎTE MORISSET SYLVIA

Sylvia MORISSET
9, rue Georges Simenon
SAINT MESMIN
Tél. 06 72 69 25 54

GÎTE LES TOURTEREAUX

Jean-Michel BONDOIS
1, La Passuitière
SAINT MESMIN
Tél. 06 66 84 98 77
06 58 12 04 76

LE MESMINOIS

Marie PICARD
3, rue Beauséjour
SAINT MESMIN
Tél. 06 58 24 39 89

LES HESPERIS

Dominique PAILLAT
4, La Roche Gautreau
SAINT MESMIN
Tél. 02 51 91 28 13

GÎTE LES TOURTERELLES

Jean-Michel BONDOIS
1, La Passuitière
SAINT MESMIN
Tél. 06 66 84 98 77
06 58 12 04 76

GÎTE LEBLOND

François-Xavier LEBLOND
6, Martinet
SAINT MESMIN
Tél. 06 06 64 89 17



Annuaire des acteurs économiques

Activité	NOM SOCIÉTÉ	Adresse	Contact
Aménagement d'espaces et conception	UNISTOIRE	Rue de la Vallée	02 51 57 86 18
Banque	CRÉDIT MUTUEL	Place du Marché	02 51 91 97 04
Bar Tabac Presse Loto PMU	SNC JOJOBAR	2, place du Marché	
Béton : fabrication et vente d'éléments	SOPREBOC	ZA La Vallée	02 51 91 25 12
Boucherie ambulante	LE BIF TRUCK	10, chemin de l'Aubépine	06 16 23 28 73
Boulangerie Pâtisserie	BOULANGERIE	23, avenue des Monts	Réouverture 2025
Carrossier constructeur ensembleur	PROCAR DEMAS	Avenue de la Sèvre	02 51 61 70 70
Ambulances-Taxi	TAXIS A3B	26, avenue de la sèvre	02 51 91 97 61
Kinésithérapeute	CABINET KINESITHERAPIE	4, rue des rochettes	02 51 61 57 04
Kinésithérapeute	BENSOUSSAN	5, La Haute Passière	06 77 08 80 04
Médecin	CABINET MÉDICAL	4 bis, place du Champ de foire	02 51 65 64 15
Pharmacie	PHARMACIE PERIDY	25, avenue des Monts	02 51 91 97 58
Charpente, couverture, zinguerie menuiserie	SARL DRONNEAU	Mont Marthe	07 88 71 89 89
Charpente, menuiserie	CROUÉ MENUISERIE	22, rue de la Sèvre	06 76 07 90 91
Coiffure	FRISURE FRIVOLE	3, La Basse Passière	02 51 91 95 28
Coiffure	INNOVA'TIF	13, rue de l'Hermitage	02 51 91 25 26
Coiffure	L'COIFF	17, rue du Commerce	02 51 91 97 74
Commerce de détail : décoration, maison, bricolage	LE MOULIN DES AFFAIRES	Gâte Bourse	02 51 91 27 71
Cycles, motos, scooters, motoculture et tondeuses	MESMIN REPARE	26 bis, avenue de la Sèvre	02 51 91 99 49
Décoration intérieure	MAX'HOME	Le Moulin Bisseau	06 77 15 28 17
Electricité générale	AG OUEST ELECTRICITE	6, place du Champ de Foire	02 51 64 89 01 06 47 95 18 87
Entretien espaces verts, plans d'eau, travaux extérieurs	AMAURY SERVICES	14 bis, rue des Mauges	07 66 40 65 22
Fournisseur de boissons	VINS LIBOUREAU	Avenue de la Sèvre	02 51 61 71 72
Magnétiseur	TARTEAUT	27, rue des Mauges	06 76 82 04 20
Masseur Ayurvédiques, shiatsu	LES SENS DE SOI	La Grossière	06 51 87 07 67
Masseur thérapeutique magnétiseur	TOUZE JC	9, avenue de la Sèvre	07 68 16 71 31
Matériel agricole (vente et réparations) et Magasin	AGRI VS	4, ZA La Vallée	02 51 91 25 34
Menuiserie et aménagements intérieurs	AF RENOV'	7, rue du Sevreau	02 51 57 86 18
Paysagiste : maçonnerie, création, phytoépuration	AG PAYSAGE	1, Le Beugnon	06 33 86 67 06
Peinture décoration	CROUÉ PEINTURE	22, rue de la Sèvre	06 78 15 42 53
Restaurant	LE GOURMANDIN	61, rue du Commerce	02 51 91 96 77
Supérette	VIVECO	27, avenue des Monts	09 87 12 45 46
Transports de marchandises	TRANSPORTS BITTEAU	8, impasse du Clos des Rochettes	06 37 08 39 16
Vétérinaire	VENDEOVET	31, rue des Mauges	02 51 91 28 03

Marché hebdomadaire de producteurs locaux

Chaque jeudi sur la place du Marché et salle des Halles des commerçants vous attendent avec de bons produits locaux de 16h30 à 19h30.

Tous les jeudis

🥩 charcuterie, viande, œufs, 🥕 légumes, fromage 🍞 pain, brioche, pain de mie 🍌, 🍏 fruits et 🍷 plats à emporter avec 1 composante de produits locaux

Le 1er jeudi du mois en plus

🐔 volailles et tisanes, sirops de plantes, baumes, plants, hydrolats 🍃.

Le 3ème jeudi du mois en plus

🍯 miel

Le jeudi des semaines paires en plus

🍝 pâtes fraîches.

Pour s'installer sur le marché

Pour les commerçants ambulants, il convient de remplir un dossier de demande et d'adhérer à la charte du marché de producteurs.

Pour les associations, elles peuvent être accueillies pour un événement ponctuel.

Contact : Henri PERAU, conseiller municipal délégué au marché
Tél. 02 51 91 97 30



Autres commerçants non sédentaires/ambulants

Les commerçants autorisés à la date d'édition du guide :

- **Marchand d'huitres** le dimanche matin devant la supérette
- **Marchand de pizzas**, le vendredi soir sur la place du marché
- **Marchand de pizzas**, le dimanche soir sur la place du marché



Processus pour installer un commerce non sédentaire/ambulant dans une commune

Vous devez suivre plusieurs étapes et respecter certaines conditions :

1. Immatriculation de l'entreprise :

- Vous devez immatriculer votre entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM), selon la nature de votre activité.

2. Carte de commerçant ambulant :

- Vous devez obtenir une carte de commerçant ambulant auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) ou de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA). Cette carte est valable quatre ans et doit être renouvelée.

3. Autorisation d'occupation temporaire de l'espace public (AOT) :

- Vous devez demander une AOT auprès de la mairie de la commune où vous souhaitez exercer. Cette autorisation est nécessaire pour pouvoir utiliser l'espace public pour votre activité.

4. Assurance responsabilité civile professionnelle :

- Il est obligatoire de souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle pour couvrir les risques liés à votre activité (accidents, dommages, etc.).

5. Respect des réglementations locales :

- Chaque commune peut avoir ses propres règles et exigences pour les commerçants ambulants. Il est donc important de se renseigner auprès de la mairie sur les spécificités locales, comme les emplacements autorisés, les horaires et les éventuelles redevances à payer.



La Zone d'Activité Économique «La Vallée»

Description : pôle de proximité artisanal, de services et d'activités du BTP et accueillant la société coopérative Procar Demas.

Surface : environ 10 hectares

Un territoire situé à un carrefour stratégique entre Vendée, Maine-et-Loire et Deux-Sèvres, à un quart d'heure du Puy du Fou, une demi-heure de Cholet, une heure de Nantes, Angers ou du littoral vendéen.

Contact : 02 51 57 14 23

NOS SITES DE DISTRIBUTION

- 85** Saint Mesmin & Aizenay
- 17** Dompierre sur Mer (La Rochelle)

Transport scolaire

Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) :
Conseil Régional des Pays de la Loire (Aléop)

- Rôle : planification et organisation, gestion déléguée aux AO2
- Aléop, Antenne régionale de la Vendée

Tél : 02 51 44 76 10 Ou Allô Aléop : 09 69 39 14 14 (appel non surtaxé)



Autorité organisatrice secondaire (AO2) :
Groupement Transport Scolaire du Pays de Pouzauges

- Rôle :
 - L'organisation des circuits et les créations d'arrêts
 - L'emploi des salariés (coordinateurs et/ou accompagnateurs)
 - Le suivi du transport scolaire au quotidien : relation avec les parents, sécurité, respect du règlement, concertations avec les établissements scolaires et les transporteurs...
 - La mise en place d'actions de prévention et de sécurité.

Tél. 02 51 64 72 27 ou tspp.fr@gmail.com - TSPP : 12 rue du Vieux Chateau 85700 Pouzauges.



Parents bénévoles

- Rôle : aide à la décision dans le traitement des demandes grâce à la connaissance du terrain et pour un service le mieux adapté aux familles.

Il n'y a plus de parent bénévole, la réponse aux besoins sur notre commune peut donc ne plus être assurée ou adaptée.

Contactez le groupement de transport scolaire pour devenir parent bénévole.

Le transport scolaire des élèves en SEGPA/ULIS

La Communauté de Communes est organisatrice secondaire, auprès de la Région des Pays de la Loire, des transports vers

- La SEGPA (Section d'enseignement Général et Professionnel Adaptée), et
- Les ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire).

Elle organise le transport des élèves de ces sections vers les collèges Jean Rostand et Jean Yole des Herbiers en assurant le ramassage scolaire avec les cars du Bocage/Voyages Chaigneau de Pouzauges.

Inscriptions : les inscriptions se font via le site Aléop, le réseau de transports en commun régional des Pays de la Loire.

Assistance : en cas de difficulté, vous pouvez contacter la Maison France Services du Pays de Pouzauges au 02 51 57 53 93 pour obtenir de l'aide.

Le déplacement solidaire

Par qui ?

Associatif.

Basé sur un réseau de bénévoles qui se mettent à disposition, des bénéficiaires. Complémentaire des services ou dispositifs existants (taxi-ambulance, prise en charge CPAM, transports à la demande...).

Pour qui ?

Majeur ou mineur accompagné.

Pour quoi faire ?

Visite de courtoisie, courses, rendez-vous médicaux, personnels, loisirs, démarches administratives, trajet travail...

Quand ?

Tous les jours sous réserve de disponibilité du chauffeur bénévole.

Périmètre ?

Pays de Pouzauges, Rayon de 80 km, vers les services et commerces locaux.

Comment ?

1. S'inscrire auprès du référent le plus tôt possible.*
2. Se mettre en lien avec le chauffeur minimum 3 jours avant le déplacement.

Combien ?

Adhésion de 5€ par an.

Le coût kilométrique est de 0.45€/km à compter du premier kilomètre.

Un forfait de 4€ minimum par personne adulte transportée.

**Liste de référents communaux en mairie OU à la Communauté de communes.*



Une association intercommunale met en lien chauffeurs et bénéficiaires.

Référent local :

Guy-Marie JAULIN - 06 30 26 67 42

Le train

◆ Ligne TER n°14

La ligne de train **TER n°14** réalise le trajet Saumur - La Roche-sur-Yon en passant par la gare de Pouzauges. En période estivale, le train poursuit son trajet jusqu'aux Sables d'Olonne.

A Pouzauges, la ligne effectue **1 aller et retour par jour** :

◆ **Au départ** de la gare de Pouzauges : 1 aller par jour **du lundi au vendredi à 14h54.***

◆ **A l'arrivée** de la gare de Pouzauges : 1 retour par jour **du lundi au vendredi à 16h35.***

*sous réserve de changement, horaires jusqu'au 9 décembre 2023

- ◆ Saumur
- ◆ Montreuil-Bellay
- ◆ Brion-près-Thouet
- ◆ Thouars
- ◆ Bressuire
- ◆ Cerizay
- ◆ Pouzauges
- ◆ Chantonay
- ◆ Bournezeau
- ◆ Fougeré
- ◆ La Chaize-le-Vicomte
- ◆ La Roche-sur-Yon

+ d'infos

Site Aléop en TER :

www.ter.sncf.com/pays-de-la-loire

Contact TER Pays de la Loire (numéro vert - service et appel gratuits) :

0 800 210 800

du lundi au vendredi de 7h à 20h et le samedi de 8h à 13h (hors jours fériés).



Peinture
Décoration

CROUÉ

85700 ST MESMIN • 06 76 07 90 91 • www.menuiserie-peinture-croue.fr

MENUISERIE
CROUÉ
NEUF & RÉNOVATION

OUVERTURES INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR BOIS ALLU PVC
AGENCEMENT LAMBRIS PARQUET PLACO - ISOLATION

06 78 15 42 53 sarlcroue.menuiserie@orange.fr

SAINTMESMIN

Le covoiturage

La volonté de développer le covoiturage répond à l'une des 20 actions du Plan de mobilité simplifié. En 2023, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges a fait le choix d'adhérer à l'application KAROS pour faciliter le covoiturage (les trajets domicile-travail).

Les trajets sont co-financés par la Région et la Communauté de communes, afin d'offrir la gratuité à tous les passagers pour tout trajet au départ ou à destination du Pays de Pouzauges

La Communauté de communes s'engage pour le covoiturage
AU PAYS DE POUZAUGES, ROULONS ENSEMBLE !

Covoiturage domicile-travail

Je saute le pas !

**1, 2 ou 4 fois par semaine,
je choisis ma fréquence !**

Julie, Nicolas et François
covoiturent tous les lundis

Vous travaillez et/ou habitez
sur le Pays de Pouzauges ?
Téléchargez l'application KAROS



Scannez-moi



Le covoiturage quotidien n'a jamais été aussi simple !

- 01** Téléchargez Karos
- 02** Créez votre compte en renseignant votre adresse de domicile et de travail
- 03** C'est parti ! Covoiturez avec qui vous voulez dans l'app



Vos covoitureurs vous attendent déjà

Aide & informations
Flavie Brangier
f.brangier@paysdepouzauges.fr
Morgane Gabard
m.gabard@paysdepouzauges.fr
Tél. 02 51 57 14 23



Pour télécharger Karos
Scannez-moi



LE BIF TRUCK
LA BOUCHERIE DES ÉLEVEURS

www.lebiftruck.fr

Yohan BERTEAU
10 Chemin de l'Aubépine - 85700 Saint Mesmin
06 16 23 28 73 - contact@lebiftruck.fr

Suivez toutes les actualités de Saint Mesmin!

Le guide pratique



Retrouvez toutes les informations essentielles pour faciliter votre quotidien et profiter pleinement de notre commune.

Le journal municipal



Durant l'année, les habitants de Saint-Mesmin reçoivent un magazine informant sur les actualités locales, les événements et les décisions municipales. En 2025, une nouvelle maquette sera lancée avec une parution semestrielle.

Le site internet

Retrouvez toutes les informations pratiques de la commune.

www.saintmesmin.com

Un nouveau site verra le jour en 2025.



La page Facebook

Pour diffuser rapidement des informations sur les actualités locales, les événements, les alertes et les décisions importantes.

[@mairie-de-saint-mesmin](https://www.facebook.com/mairie-de-saint-mesmin)

550 abonnés en 2020, 1150 abonnés en 2024.



L'application IntraMuros



La commune de Saint-Mesmin et la communauté de Communes du Pays de Pouzauges sont sur IntraMuros. Cette application est à télécharger gratuitement sur votre smartphone ou tablette. Vous pouvez suivre les événements sur la commune et en activant les notifications, vous serez avertis des alertes majeurs.

Le panneau lumineux



Toutes les associations peuvent communiquer leurs événements sur ce support, en adressant simplement sur communication@saintmesmin.com le nom de leur association, le nom de l'évènement, la date, l'heure et le lieu.